

# **RAPPORT ANNUEL 2023**



*Ce rapport financier annuel est une reproduction au format PDF de la version officielle du rapport financier annuel au format ESEF (European Single Electronic Format) déposé auprès de l'AMF le 4 juillet 2024 et disponible sur notre site internet [www.selcodis.fr](http://www.selcodis.fr).*

## SOMMAIRE

<b><u>DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE .....</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>ORGANIGRAMME AU 31 DECEMBRE 2023 .....</u></b>	<b><u>4</u></b>
<b><u>EVOLUTION DE L'ACTION SELCODIS .....</u></b>	<b><u>5</u></b>
<b><u>RAPPORT DU DIRECTOIRE.....</u></b>	<b><u>6</u></b>
<b><u>COMPTES CONSOLIDES.....</u></b>	<b><u>25</u></b>
<b><u>ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....</u></b>	<b><u>29</u></b>
<b><u>AUTRES INFORMATIONS .....</u></b>	<b><u>43</u></b>
<b><u>COMPTES SOCIAUX .....</u></b>	<b><u>45</u></b>
<b><u>ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX.....</u></b>	<b><u>49</u></b>
<b><u>RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE .....</u></b>	<b><u>49</u></b>
<b><u>RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....</u></b>	<b><u>64</u></b>

## **DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE**

### **Déclaration du responsable du rapport financier annuel (article 222-3 4° du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers)**

*« Les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »*

**Monsieur Michel Jimenez**

Président du Directoire

### **Composition du Directoire et Conseil de surveillance au 31 décembre 2023**

#### **Composition du Conseil de Surveillance**

*M. Lucien SELCE - Président*

*M. François-Louis VUITTON – Vice Président*

*Mme Natasha SELCE*

*M. Bernard ROQUES*

#### **Composition du Directoire**

*M. Michel JIMENEZ, Président*

*M. Pierre BAUMGARTNER*

#### **Co-commissaires aux Comptes Titulaires**

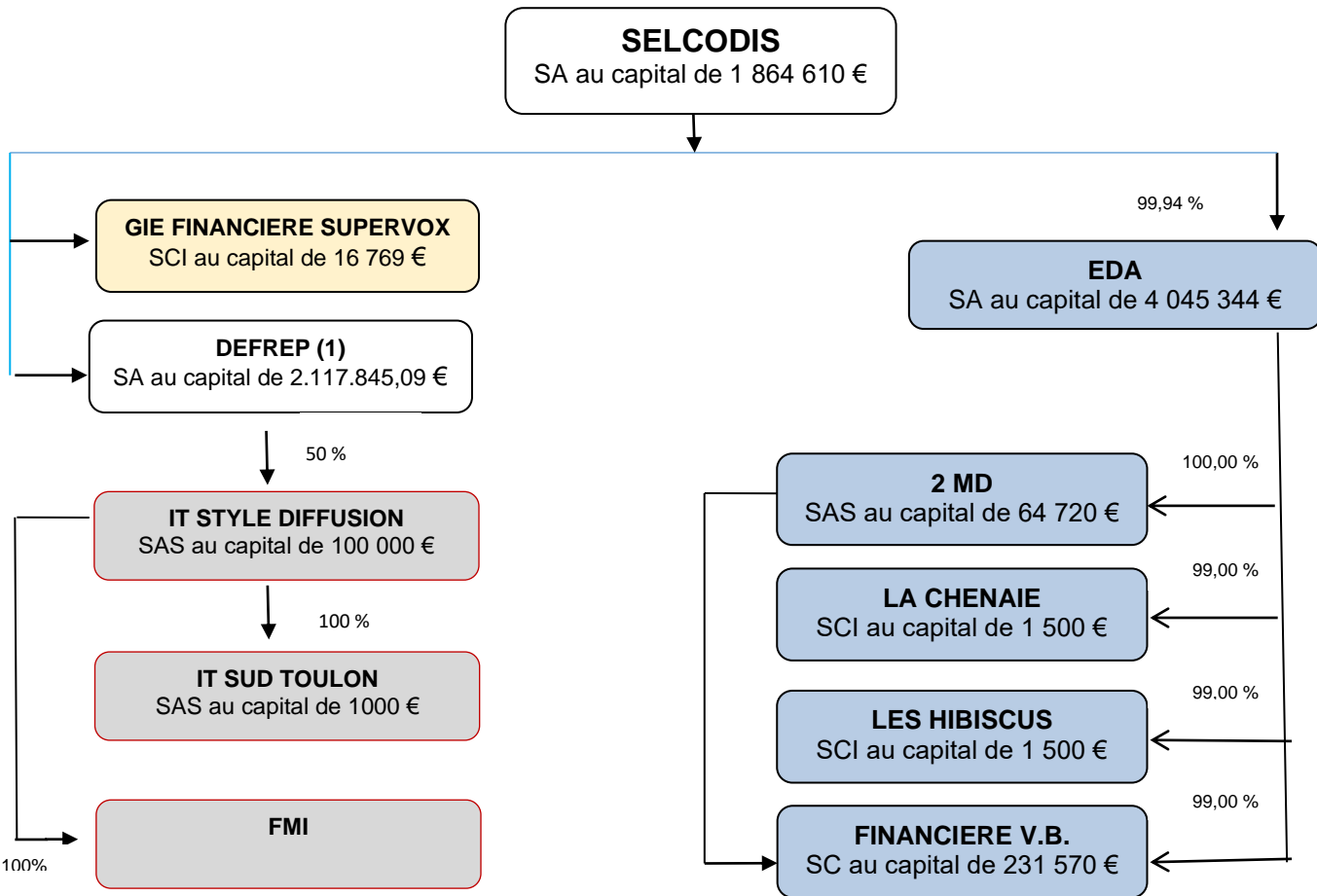
*Société VIZZAVONA*

*Société SODENCIA*

#### **Commissaires aux Comptes Suppléants**

*M. Michael SARFATI*

**ORGANIGRAMME au 31 décembre 2023**



Société en cours de liquidation au 31/12/2023



Procédure de liquidation judiciaire de la société IT STYLE ouverte le 09.07.2020



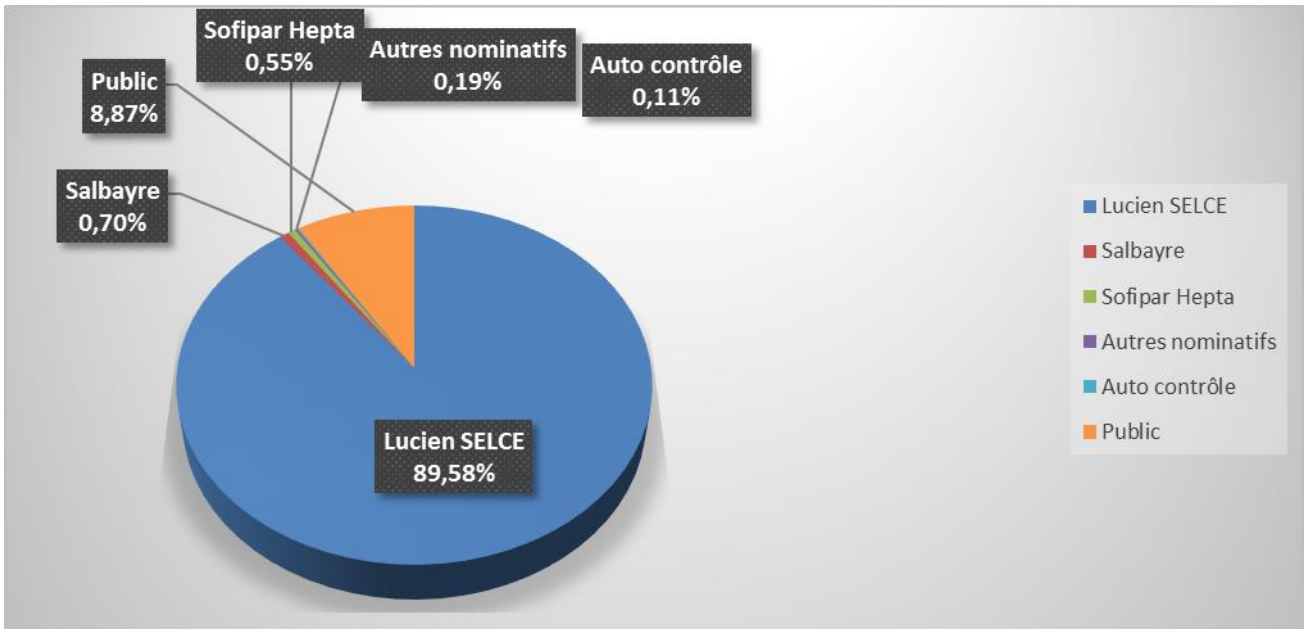
Sociétés en procédure collective

**EVOLUTION DE L'ACTION SELCODIS**

Cours journalier de l'action pour la période de juillet 2008 à mars 2009.  
Le cours de l'action est suspendu depuis le 26 mars 2009.



**REPARTITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2023**



**RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations relatives à la régularité des comptes qui vous seront présentés et aux conventions réglementées.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

## **I / SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE**

### **Informations relatives à l'entreprise**

SELCODIS est la société mère d'un Groupe dont les principales activités, au travers de sa filiale EDA SA, ont été perdues à la suite d'une procédure collective de cette filiale.

SELCODIS garde néanmoins ses activités annexes au travers de ses filiales la société DEFREP qui a une activité immobilière.

### **A) FAITS CARACTERISTIQUES**

Nous vous rappelons que depuis le jugement du 29 novembre 2011 du Tribunal de commerce de Paris, une procédure de redressement judiciaire a été ouverte à l'encontre de notre société, lors de laquelle a été nommé Maître Christophe Thévenot en qualité d'administrateur judiciaire et Maître Frédérique Levy en qualité de mandataire judiciaire.

Puis, par jugement en date du 3 juillet 2013, le Tribunal a accepté un plan de redressement par voie de continuation de la société et a désigné la société Thevenot Perdereau Manière en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

Ce jugement a fixé les modalités suivantes :

- Remboursement des créances dont le montant est inférieur à 300 euros à intervenir dès l'adoption du plan
- Règlement des autres créances vérifiées et admises à 100 % sur 10 ans, à l'exception du compte courant d'associé de Mr Selce dont le paiement est différé en fin de plan
- La caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€ pour des pertes sur les filiales liquidées.
- Le plan est payé par échéances :
  - Les 9 premières échéances ont été honorées de juillet 2014 à novembre 2022,
  - Le règlement de la dixième et dernière échéance a été réalisé en décembre 2023.

Par décision en date du 29 novembre 2023, la société DEFREP a absorbé sa filiale, la société DEFREP COSMETICS dans le cadre d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) réalisée le 30 décembre 2023, soit 30 jours à compter de la publication dans un JAL de l'avis de dissolution de la société DEFREP COSMETICS.

La TUP a été réalisée avec effet rétroactif fiscal au 1 er janvier 2023.

## II/ RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

### 1. LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE

- **Préliminaire**

Les comptes consolidés de la société ont été établis au 31 décembre 2023 sur la base des éléments suivants :  
Le périmètre de consolidation comprend la société DEFREP.

- **Commentaires**

Les comptes consolidés de Selcodis au 31 décembre 2023 ont été élaborés selon les règles du référentiel ANC 2020-01 : comptabilisation des éventuelles subventions d'investissements en produit de l'exercice, inscription à l'actif des éventuels contrats de crédit-bail, etc...

Les normes IFRS ont été appliquées pour l'élaboration des comptes consolidés 2023.

- **Bilan**

Les principales variations des postes de bilan sont expliquées en détail dans l'annexe consolidée.

Globalement, il ressort que :

- L'actif non courant ressort à 86 K€ en 2023 contre 50 K€ en 2022.
- L'actif courant ressort à 230 K€ en 2022 contre 461 K€ en 2022.
- Les provisions pour risques et charges ressortent à 64 K€ en 2023 contre 365 K€ en 2022
- Les dettes ressortent globalement à 31 803 K€ en 2023 contre 31 223 K€ en 2022

Les principales variations proviennent :

⇒ A l'actif :

- de la baisse du poste client : -384 K€
- Compensée en partie par la hausse de la trésorerie : +150 K€ et la hausse des immobilisations corporelles brutes : + 44 K€

⇒ Au Passif :

- De la baisse des provisions pour risques et charges : -301 K€
- De la hausse des autres dettes : +563 K€

- **Compte de résultat**

Le chiffre d'affaires consolidé est à néant en 2023 contre 370 K€ en 2022.

Le résultat opérationnel ressort à -227 K€ en 2023 contre 137 K€ en 2022.

Les dotations nettes aux amortissements et provisions s'élèvent à 293 K€ en 2023 contre 300 K€ en 2022.

Le résultat financier ressort à -246 K€ en 2023 contre un résultat proche de -217 K€ en 2022.

Le résultat avant impôts des entreprises intégrées fait ressortir une perte de -473 K€ en 2023 contre -80 K€ en 2022.

Le résultat net des entreprises intégrées ressort à -473 K€ en 2023 à comparer à un résultat de -80 K€ pour 2022.



- **Tableau de financement**

Le tableau de financement consolidé 2023 est présenté dans l'annexe consolidée. La capacité d'autofinancement se situe à - 715 K€ contre - 343 K€ en 2022. Les flux nets liés aux investissements dégagent un solde de -52 K€. Les flux des opérations de financement présentent un solde de 332 K€.

L'ensemble de ces flux se traduit par une variation de la trésorerie passant :

- d'une trésorerie de 3 K€
- à une trésorerie de 1 K€

soit une baisse globale nette de 2 K€.

## **2. LES COMPTES INDIVIDUELS DE L'EXERCICE**

Les charges d'exploitation représentent un montant de 122 K€ et concernent principalement des honoraires pour 98 K€ et des divers autres services extérieurs pour 23 K€

Le résultat d'exploitation est négatif et s'établit à -122 K€ contre -77 K€ en 2022.

Le résultat financier est à néant en 2023 contre 0,1 K€ en 2022.

Le résultat exceptionnel est égal à -2 K€ contre 0 € en 2022.

Le résultat net de l'exercice est une perte de -124 K€ contre une perte de -77 K€ en 2022.

### **Situation d'endettement**

L'endettement est constitué du compte courant actionnaire pour un montant de 27 914 K€.

### **III/ PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent en annexe.

### **IV/ ACTIVITE ET RESULTATS DES FILIALES**

- La société DEFREP a une activité immobilière et est entrée dans le périmètre d'intégration depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En 2023 ses produits d'exploitation sont de 0 € (contre 380 K€ l'exercice précédent d'honoraires facturés dans le cadre de l'opération ERAGNY ROSE DES VENTS pour 370 K€).

Ses charges d'exploitation s'élèvent à 102 K€ et sont principalement composés d'honoraires pour 38 K€ (dont honoraires expert-comptable et CAC pour 17 K€), des frais de déplacement pour 21 K€ et des frais de domiciliation et locations diverses pour 20 K€.

Le résultat financier positif de 1 020 K€ correspond :

- Au boni de TUP DEFREP COSMETICS pour 1 275 K€,
- Aux intérêts sur les comptes courants et sur emprunts pour -190 K€,
- et à la dotation aux provisions pour dépréciation du compte courant d'associé SELCODIS pour -64 K€.

Le résultat exceptionnel est de -0,2 K€ et correspond à des amendes et pénalités.

Son résultat net est de 918 K€.

**V/ PRISE DE PARTICIPATIONS- CESSION DE PARTICIPATION**

Aucune prise de participation ou cession de participation n'a eu lieu au cours de l'exercice 2023.

**VI/ AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2023 de la société (en euros) :

- Résultat de l'exercice est une perte de -124 k€  
Affecté en totalité au poste report à nouveau

Après affectation du résultat, la situation comptable se présenterait de la façon suivante :

- Capital social : 1.864.610
- Autres réserves : 2.116.033
- Report à nouveau : <34.444.626>
  
- Capitaux propres : <30.463.983>

Les capitaux propres de la société au 31 décembre 2023 sont de <30 463 983 > €. Le montant du capital social est de 1.864.610 €.

**VII/ RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende, au titre des trois exercices précédents.

**VIII/ DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, nous vous précisons qu'aucune dépense au titre des dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du même code n'a été comptabilisée au titre de l'exercice 2023.

**IX/ DETTES FOURNISSEURS ET CREANCES CLIENTS****9.1 Dettes Fournisseurs**

En application des articles L.441-14 et D.441-6 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance la décomposition par échéance du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par échéance inscrites dans les comptes de la société à la clôture de l'exercice :

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <b>reçues</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>						
Nombres de factures concernées	1		1		19	20
Montant total des factures concernées (TTC)	1 680		13		161 177	161 190
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	1%	0%	0%	0%	132%	132%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues	-		-	-	-	-
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	-		-	-	-	-
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai retenu : 30 jours					

**9.2 Créances clients**

En application des articles L.441-14 et D.441-6 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance la décomposition par échéance du solde des créances à l'égard des clients inscrites dans les comptes de la société à la clôture de ses deux derniers exercices :

Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <b>émises</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>						
Nombres de factures concernées						
Montant total des factures concernées (TTC)						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)						
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (TTC)						
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai retenu : 30 jours					

**X/ ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

En application de l'article L.232-1 du Code de commerce, je vous précise qu'aucunes dépenses en matière de recherche et développement n'ont été engagées au cours de l'exercice.

**XI/ PRETS INTER-ENTREPRISES**

Notre société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans à des entreprises avec lesquelles elle entretient des liens économiques.

**XII/ EVENEMENT SIGNIFICATIF**

La société n'a plus d'activité et continue d'exécuter son plan.

**XIII/ EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun évènement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

### **XIII/ PERSPECTIVES**

Notre société continue de respecter son plan de redressement avec pour perspective une sortie en 2024.

### **XIV/ INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-210 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après la situation de votre société sur les actions d'autocontrôle qu'elle détient :

Au 31 décembre 2023, SELCODIS détenait 7.105 de ses propres actions.

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

Détenant plus des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

Lucien Selce

11, Chemin Calandrini

1231 Conches

Suisse

Conformément aux dispositions de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, aux articles 223-22 et suivants du Règlement Général de l'AMF, nous vous informons qu'il n'y a eu aucune opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange d'actions réalisées au cours de l'exercice par les personnes visées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier.

## **INFORMATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

### **XV/ CONVENTIONS CONCLUES**

#### 15.1 Conventions visées par l'article L225-86 et suivant du Code civil

Lesdites conventions sont détaillées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes dont lecture sera donnée à l'assemblée. Il est précisé qu'au cours de l'exercice aucune convention nouvelle n'a été conclue.

#### 15.2 Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une des filiales

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice

### **XVI/ INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

#### **Monsieur Michel Jimenez**

##### Groupe Selcodis

- Président et membre du Directoire de la société SELCODIS
- Président du Conseil d'administration de DEFREP.
- gérant de la SNC DEFREP COSMETICS

##### Autres :

Néant

#### **Monsieur Lucien SELCE**

##### Groupe Selcodis

- Président du Conseil de Surveillance de la société SELCODIS
- Administrateur de la société DEFREP

##### Autres

Néant

**Monsieur Bernard ROQUES**

Groupe Selcodis

- Membre du Conseil de Surveillance de la société Selcodis
- Administrateur de la société Euro Distribution Alimentaire

Autres

- Administrateur de la société FL Vuitton Gestion

**Madame Natasha SELCE**

Groupe Selcodis

- Membre du Conseil de Surveillance de la société Selcodis

Autres

- Gérante de la SCI LUNA

**Monsieur François-Louis VUITTON**

Groupe Selcodis

- Membre du Conseil de Surveillance et Vice Président de la société Selcodis

Autres

- Directeur Général et Administrateur de la société Inès de La Fressange SA
- Président du Conseil de Surveillance de la société FL VUITTON Gestion et Conseil
- Gérant de la SC Financière FL VUITTON
- Gérant de la SCI FL VUITTON
- Administrateur Sicav de ODDO Génération

**XVII/ REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Au titre de l'exercice 2023 nous vous informons qu'il n'a été versé aucune rémunération ni attribué aucun avantage de toute nature aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance à raison de leur fonction de mandataires et il n'a été versé aucune rémunération par le groupe ou ses filiales à quelque titre que ce soit.



## XVIII PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

### 18.1 Composition et expertise du Directoire et du Conseil de Surveillance

#### - Directoire

	Nom	Date de 1 <sup>ère</sup> Nomination	Date de renouvellement	Date d'expiration du mandat
Président du directoire	Michel Jimenez	23/06/2016	CS du 14/11/2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Membre du directoire	Pierre Baumgartner	23/06/2016	CS du 14/11/2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025

Les mandats du Président du Directoire, Monsieur Michel JIMENEZ, et du membre du Directoire, Monsieur Pierre BAUMGARTNER, devraient être renouvelés par le Conseil de surveillance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes 2021 pour une durée de six années, soit jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

#### - Conseil de Surveillance

	Nom	Date de 1 <sup>ère</sup> Nomination	Date de renouvellement	Date d'expiration du mandat
Président du Conseil de Surveillance	Lucien Selce	20/12/2006	AGO du 30/11/2018	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2023
Membre du CS	Bernard Roques	26/04/2007	AGO du 30/11/2018	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2023
Membre du CS	Louis François Vuitton	20/12/2006	AGO du 30/11/2018	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2023
Membre du CS	Natasha Selce	28/04/2017		AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2023

#### **Expertise des membres du Conseil de Surveillance :**

**Lucien Selce**, diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Nice, il a occupé pendant 12 ans différents postes dans la banque d'investissement à Paris, puis à Londres.

Il dirige depuis 1999 un groupe d'investissements au titre duquel il occupe des postes d'administrateurs dans des sociétés industrielles et commerciales.

**Bernard Roques**, diplômé de l'Ecole de Commerce et Administration, a d'abord été en charge des prises de participations à la S D R SODECCO avant d'occuper des responsabilités de direction dans différentes P M E puis au sein des groupes Pinault et ensuite I F I.

**François-Louis Vuitton** – M. François Louis Vuitton est diplômé de l'institut supérieur de commerce et de la chambre de commerce de Paris. Au cours de sa carrière il a exercé différentes fonctions au sein du groupe Calberson, du Groupe Manzinger, des parfums Weill, Cuisine Plus – Bain Plus et Orcofi. Depuis 1994 il a repris la société Ines de la Fressange et a travaillé chez UBS et à la Banque de Neuflyze. Il est entré dernièrement à la Financière Edmond de Rothschild.

**Natasha Selce** membre indépendant

## **18.2 Règlement Intérieur**

Adopté lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 26 avril 2007, il précise les conditions de fonctionnement des organes de Direction et de Surveillance et en particulier :

- Le rôle du conseil ;
- Le cycle et l'ordre du jour des Réunions préprogrammées ;
- Le fonctionnement et les pouvoirs du Directoire ;
- La mission des comités :
  - o Le comité « contrôle des comptes »
  - o Le comité « stratégie et investissements »
- Les membres indépendants ;
- Le mode de contrôle de la qualité de l'information fournie aux actionnaires et au marché ;
- Les conditions d'application pour la tenue des réunions par des moyens de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur.

## **18.3 Composition des comités**

- Le comité « contrôle des comptes » :
  - o Monsieur Lucien Selce
  - o Monsieur Bernard Roques
- Le comité « stratégie et investissements »
  - o Monsieur François Louis Vuitton
  - o Madame Natasha SELCE

## **18.4 Membre indépendant**

- Madame Natasha Selce

## **18.5 Limitation des Pouvoirs du Directoire**

Sans l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, le Directoire ne peut accomplir les actes suivants :

- Au delà de 1 M € :
  - o L'engagement d'investissement ou de prises de participation
  - o Les opérations financières susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de l'Entreprise
  - o La signature de tout traité de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actifs
  - o La cession de toute branche d'activité ou entité.
- Et quel qu'en soit le montant de l'opération :
  - o L'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la société
  - o L'émission de valeur mobilière de toute nature
  - o Les décisions de nature à influencer la stratégie du Groupe
  - o Le rachat par la société de ses propres actions.

### **18.6 Convocations aux réunions et diffusion de l'information**

Les membres du conseil ont accès à leur demande à toute information concernant le fonctionnement de la société en particulier aux reportings d'exploitation et de trésorerie. Ils sont convoqués conformément aux statuts ainsi que les commissaires aux comptes qui, pour leur part, ne le sont que lors des réunions d'arrêté des comptes annuels et semestriels.

### **18.7 Activités des organes d'administration au cours de l'exercice 2023**

Compte tenu de difficultés rencontrées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés définitifs des comptes 2021 et 2022, le Directoire et le Conseil de surveillance ne sont réunis qu'en 2023 afin d'arrêter lesdits comptes :

- Le Directoire s'est réuni le 9 février 2023 pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2021,
- Le Conseil de surveillance s'est réuni le 9 février 2023 pour l'examen des comptes au 31 décembre 2021,
- Le Directoire s'est réuni le 5 juillet 2023 afin de modifier la résolution proposée à l'assemblée générale d'approbation des comptes l'exercice 2021 concernant le renouvellement dun co-commissaire aux comptes,
- Le Directoire s'est réuni le 18 juillet 2023 pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2022,
- Le Conseil de surveillance s'est réuni le 18 juillet 2023 pour l'examen des comptes au 31 décembre 2022,
- Le Conseil de surveillance s'est réuni le 14 novembre 2023 à l'issue de l'assemblée générale d'approbation des comptes au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022 pour statuer sur le renouvellement des mandats des membres du Directoire,
- Les réunions du Directoire et du Conseil de surveillance se sont déroulées à Paris.
- Les procès-verbaux du Conseil de surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion, communiqués aux membres et signés.

### **18.8 Principales décisions adoptées par le conseil de surveillance au cours de l'exercice 2023**

- Le Conseil de surveillance a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021,
- Le Conseil de surveillance a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Le Conseil de surveillance a renouvelé les mandats des membres du Directoire,

## **XIX/ PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE**

Le contrôle interne au sein de la société est défini comme le processus mis en œuvre par le conseil de surveillance, le Directoire et le personnel en vue de fournir une assurance quant à la fiabilité des informations financières, la conformité aux lois et règlements, la réalisation et l'optimisation des opérations, la sauvegarde des actifs.

### **19.1 Organisation générale des procédures de contrôle interne et de gestion des risques**

En matière de procédures de contrôle interne, les responsabilités étaient assumées aux divers niveaux de l'organisation du Groupe.

Au niveau, d'abord, de chacune des sociétés consolidées par le Groupe, le contrôle interne était organisé sous l'autorité des organes sociaux de l'entreprise. L'établissement des comptes, son calendrier, et ses méthodes devaient être conformes au manuel de procédures comptables. Les comptes étaient arrêtés par les conseils d'administration ou par les associés uniques des filiales et sont approuvés par les assemblées générales. S'agissant du reporting en cours d'année, les organes sociaux disposaient d'un document type à remplir selon un calendrier défini.

Une centralisation et une analyse de ces documents étaient réalisées au sein du service Contrôle de Gestion. Un Comité de site avait lieu au minimum une fois par trimestre. Il permettait de passer en revue tous les documents établis et de définir les actions correctrices à mettre en place.

Cette organisation est complétée par les Commissaires aux Comptes qui certifient les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe.

### **19.2 Le Directoire et le Conseil de Surveillance**

Le Directoire est composé de 2 membres, il assure la direction de la société sous le contrôle du Conseil de Surveillance qui est composé de 4 membres et qui exerce un contrôle permanent sur la gestion de la société.

Il a été adopté au sein de la société un règlement intérieur qui précise les conditions de fonctionnement des organes de direction et de surveillance (cf. point 19.2 ci-avant), des comités des comptes et de stratégie et investissement (cf. 19.3 ci avant) ainsi que des limitations des pouvoirs du Directoire (cf. 19.5 ci avant)

### **19.3 Descriptif des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration comptables & financières**

La procédure et l'analyse de l'information financière s'appuient sur un ensemble de procédures de gestion financière telles que :

- la consolidation des comptes du Groupe SELCODIS, réalisée fin Juin et Fin Décembre à l'aide d'outils et selon des procédures du Groupe.

## SELCODIS

- le Groupe s'assure de manière régulière de l'évolution des engagements hors bilan du Groupe. Ce contrôle est effectué notamment dans le cadre du processus de consolidation dans la mesure où les sociétés sont tenues de préciser de manière exhaustive la liste de leurs engagements.
- L'accélération de la remontée des informations du reporting définit la périodicité de remontées des informations.

## **XX/ RENVOI AUX DISPOSITIONS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ PRÉVOYANT LES MODALITÉS PARTICULIÈRES RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Les statuts de la société précisent à l'article 23- 2 « Assemblées Générales » les conditions de participation des actionnaires aux assemblées générales.

## **XXI/ ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE**

Les statuts de la société ne contiennent pas de dispositions qui auraient pour effet de retarder, différer ou entraver un changement de contrôle.

## **XXII RESPONSABILITE SOCIALE, SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTAL**

### **22.1 Conséquence sociale et environnementale de l'activité de la société : conséquences sur le changement climatique de l'usage et des biens produits**

La société n'a pas d'activité ni de salariés et n'a donc pas pris d'engagement environnementaux, sociaux et en matière de changement climatique. Au sein de ses filiales, aucun engagement de ce type n'a été pris.

Elle estime n'avoir pas de risques financiers liés aux effets du changement climatique et n'a donc pas eu à prendre des mesures pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas carbone dans son activité.

### **22.2 Engagement de la société en faveur de l'économie circulaire et de la lutte contre le gaspillage alimentaire, en faveur du développement durable de la lutte contre la discrimination et de la diversité**

Aucun engagement de ce type n'a été pris tant au niveau de la société ainsi que de ses filiales.

## **XXV/ TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS**

Le tableau des cinq derniers exercices figure en annexe ci-après.

## **XXVI/ TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS AU DIRECTOIRE**

Au présent rapport est joint le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, par

application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

**XXVII/ NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES (Normes IAS / IFRS )**

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats membres doivent présenter, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), émis par l'I.A.S.B (International Accounting Standards Board).

Le groupe qui a appliqué jusqu'en 2004 les principes comptables français, étant soumis à cette obligation, établit à compter de l'exercice 2005 ses comptes consolidés selon les normes IFRS.

L'information financière en normes IFRS sur l'exercice 2022 a été établie sous la responsabilité des organes d'administration et a fait l'objet de diligences d'audit par les commissaires aux comptes du Groupe.

==== - - - ==== - - - ==== - - - ====

Nous allons maintenant vous donner lecture des rapports sur les comptes annuels de vos Commissaires aux Comptes et de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-88 et suivants du Code de Commerce. Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

**SELCODIS**

---

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE  
AU DIRECTOIRE  
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL  
(Articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce)**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

NEANT

## RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICES CONCERNES				
	2023	2022	2021	2020	2019
<b>I – CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social.....	1864610	1864610	1864610	1864610	1864610
Nombre des actions ordinaires existantes.....	6215364	6215364	6215364	6215364	6215364
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes.....					
Nombre maximal d'actions futures à créer Par conversion d'obligations.....					
Par exercice de droits de souscription.....					
<b>II – OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes.....					
Résultat avant impôts, participation des salariés & dotations aux amortissements et provisions.....	- 425 307	- 377 953	- 606 004	- 374 487	- 22 178 032
Impôts sur les bénéfices.....					
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés & dotations aux amortissements et provisions.....	- 124 404	- 77 050	- 181 199	- 88 787	819 191
Résultat distribué.....					
<b>III – RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat avant impôts, participation des salariés & dotations aux amortissements et provisions.....	-0,068	-0,061	-0,098	-0,060	-3,568
Résultat après impôts, participation des salariés & dotations aux amortissements & provisions.....	-0,020	-0,012	-0,029	-0,014	0,132
Dividende attribué à chaque action.....					
<b>IV – PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés.....					
Montant de la masse salariale .....					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres Sociales, etc.).....					



**COMPTES CONSOLIDES****1. ACTIF (EN K€)**

	<b>Exercice clos le 31.12.2023</b>	<b>Exercice clos le 31.12.2022</b>
<b>ACTIF</b>		
Ecart d'acquisition		
immobilisations incorporelles nettes		0
immobilisations corporelles nettes	86	50
Actifs financiers non courants	0	0
Impôts différés		
<b>Actif non courant</b>	<b>86</b>	<b>50</b>
Stocks de marchandises	0	0
Stock de matières premières		
Créances clients	60	444
Autres créances	169	13
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	3
<b>Actif courant</b>	<b>230</b>	<b>461</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>316</b>	<b>511</b>

**2. PASSIF (EN K€)**

	<b>Exercice clos le 31.12.2023</b>	<b>Exercice clos le 31.12.2022</b>
<b>Passif</b>		
Capital	1 865	1 865
Réserves consolidées	-32 942	-32 862
Résultat net Groupe	-473	-80
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>-31 550</b>	<b>-31 077</b>
Intérêts minoritaires	0	0
Réserves minoritaires	0	0
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	<b>-31 550</b>	<b>-31 077</b>
Provisions pour risques et charges - Part à long terme	64	365
Dettes financières à long terme	27 915	27 584
<b>Passif non courant</b>	<b>27 979</b>	<b>27 949</b>
Dettes fournisseurs d'exploitation	329	281
Provisions pour risques et charges - Part à moins d'un an	0	0
Autres dettes	3 558	3 358
Dettes financières à court terme	0	0
Crédits à court terme et banques	0	0
<b>Passif courant</b>	<b>3 887</b>	<b>3 639</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>316</b>	<b>511</b>

**3. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (EN K€)**

	Exercice clos le 31.12.23	Exercice clos le 31.12.22
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	0	370
Autres produits de l'activité		0
<b>TOTAL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE</b>	<b>0</b>	<b>370</b>
Achats consommés		
Achats et charges externes	-520	-471
Subventions d'exploitation		
Impôts et taxes		
Charges de personnel		
Dotation aux amort. Et aux provisions nettes	293	300
Autres produits et charges	0	-62
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>-227</b>	<b>137</b>
Sortie Titres de participation		0
Reprise provision Titres de participation		0
Autres produits et charges non courant	0	0
<b>Résultat opérationnel non courant</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>-227</b>	<b>137</b>
Coûts de l'endettement net	0	0
Autres produits et charges financières	-246	-217
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>-473</b>	<b>-80</b>
Impôt sur les résultats		
<b>RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES</b>	<b>-473</b>	<b>-80</b>
Quote-part de résultat mis en équivalence	0	0
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>-473</b>	<b>-80</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires	0	0
<b>RESULTAT NET REVENANT L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE</b>	<b>-473</b>	<b>-80</b>
Résultat net par action (en euros)	-0.047	-0.008
Résultat net dilué par action (en euros)	-0.047	-0.008

**4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (EN K€)**

(En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
<b>TRESORERIE AU 1ER JANVIER</b>	<b>3</b>	<b>115</b>
<b>FLUX D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net de l'ensemble consolidé	-473	-80
Résultat des minoritaires	0	0
Amortissements et provisions nets des reprises	-242	-263
Actualisation des dettes et créances long terme (Plus) ou moins value sur sortie d'actifs	0	
Neutralisation du résultat sociétés mises en équivalence	0	0
Variation périmètre		
Coût de l'endettement financier net	0	0
Charges d'impôt (exigible et différé)		
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>-715</b>	<b>-343</b>
Impôts versés		
Variation sur clients et autres créances	184	-392
Variation sur fournisseurs et autres dettes	248	310
Impact sortie de périmètre		
Incidence variation de périmètre ( trésorerie acquise)		
<b>Flux nets de trésorerie opérationnels</b>	<b>-282</b>	<b>-424</b>
<b>FLUX D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-52</b>	<b>-8</b>
<b>Flux nets de trésorerie sur investissements</b>	<b>-52</b>	<b>-8</b>
<b>Flux nets de trésorerie après investissements</b>	<b>-333</b>	<b>-432</b>
<b>FLUX DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de capital		
Augmentation / remboursement net des comptes courants	332	321
Remboursement emprunt		
Intérêts financiers nets versés		
<b>Flux nets de trésorerie sur opérations de financement</b>	<b>332</b>	<b>321</b>
Variation de la trésorerie	-2	-111
<b>TRESORERIE DE FIN DE PERIODE</b>	<b>1</b>	<b>3</b>

**5. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES (EN K€)**

Le capital social est composé de 6 215 364 actions.

Variation des capitaux propres du Groupe en K€

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total capitaux propres
<b>Situation au 31/12/2022</b>	<b>1 865</b>	<b>(32 862)</b>	<b>(80)</b>	<b>(31 077)</b>
Affectation résultat N-1		(80)	80	0
Résultat 31.12.22			(473)	(473)
Variation périmètre				0
<b>Situation au 31.12.22</b>	<b>1 865</b>	<b>(32 941)</b>	<b>(473)</b>	<b>(31 550)</b>

Intérêts minoritaires

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Intérêts minoritaires en début d'exercice	0	0
Résultat de l'exercice	0	0
Variation périmètre (déconsolidation Marc Milann)		
Variation périmètre (déconsolidation GIE SUPERVOX)	0	0
Réserves		
<b>Intérêts minoritaires en fin d'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**

**NOTES PRELIMINAIRES**

**Informations relatives à l'entreprise**

SELCODIS SA est la société mère d'un Groupe dont les principales activités, au travers de sa filiale EDA SA, ont été perdues après la mise en liquidation judiciaire de cette filiale.

SELCODIS SA garde néanmoins ses activités annexes au travers de ses filiales la société DEFREP qui a une activité immobilière et la SNC DEFREP COSMETICS qui commercialise des produits cosmétiques.

**Déclaration de conformité**

Les états financiers consolidés du Groupe SELCODIS au 31 décembre 2023 ont été préparés conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté par l'Union Européenne.

**1. FAITS CARACTERISTIQUES**

Nous vous rappelons que depuis le jugement du 29 novembre 2011 du Tribunal de commerce de Paris, une procédure de redressement judiciaire a été ouverte à l'encontre de notre société, lors de laquelle a été nommé Maître Christophe Thévenot en qualité d'administrateur judiciaire et Maître Frédérique Levy en qualité de mandataire judiciaire.

Puis, par jugement en date du 3 juillet 2013, le Tribunal a accepté un plan de redressement par voie de continuation de la société et a désigné la société Thevenot Perdereau Manière en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

Ce jugement a fixé les modalités suivantes :

- Remboursement des créances dont le montant est inférieur à 300 euros à intervenir dès l'adoption du plan
- Règlement des autres créances vérifiées et admises à 100 % sur 10 ans, à l'exception du compte courant d'associé de Mr Selce dont le paiement est différé en fin de plan
- La caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€ pour des pertes sur les filiales liquidées.
- Le plan est payé par échéances :
  - les 9 premières échéances ont été honorées de juillet 2014 à novembre 2022 ,

Depuis cette date le plan de continuation est exécuté et le règlement de la dixième et dernière échéance est intervenu en décembre 2023.

Depuis, le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la société DEFREP fait partie du groupe d'intégration fiscale dont Selcodis est tête de groupe.

## SELCODIS

En janvier 2018, au titre d'un protocole transactionnel, la SNC DEFREP COSMETICS a acquis les 50% restants de IT STYLE Diffusion, puis les a cédés en août 2018 à IT France HOLDING. Au 31/12/2018, la SNC DEFREP COSMETICS détient 50% de IT STYLE DIFFUSION.

La SNC DEFREP COSMETICS a été intégrée dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2017.

En date du 27/08/2018, la société IT STYLE DIFFUSION a acquis 100% du capital de la société IT SUD TOULON.

A la date du 09 juillet 2020, une procédure de liquidation judiciaire a été ouverte à l'encontre de la société IT STYLE Diffusion.

Par jugement en date du 14 octobre 2020, le tribunal judiciaire de Paris a cantonné la saisie réalisée sur les sociétés DEFREP et DEFREP COSMETICS à la somme de 41 522,05 €, dans le cadre du litige les opposant à la société IT STYLE DIFFUSION.

A la date du 31/12/2023, le GIE SUPERVOX, dont Selcodis détient 43,75%, est en cours de liquidation.

A la date du 30/12/2023, la société DEFREP a absorbé la société DEFREP COSMETICS, qu'elle détenait à 100%, dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine (TUP) avec effet rétroactif au 01<sup>er</sup> janvier 2023.

## **2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

### **2.1 Principes généraux de consolidation**

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2023 sont identiques à ceux détaillés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022 publiés.

Au titre de l'exercice, les filiales sans aucune activité mises en liquidation judiciaire ont été exclues du périmètre de consolidation.

#### **2.1.1 Méthodes de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent au 31 décembre 2023 les états financiers de SELCODIS et de sa filiale : DEFREP.

Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de manière à tirer avantage de ses activités.

Les sociétés sur lesquelles SELCODIS exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les exceptions à ce principe concernent les sociétés qui ne présentent qu'un intérêt mineur pour être consolidées, dans la mesure où leurs états financiers ne contribuent pas de façon significative aux comptes consolidés et n'intègrent pas des flux intra-groupes avec les sociétés du Groupe.

Les incidences des transactions entre les sociétés du Groupe sont éliminées :

- Élimination des transactions internes au groupe et des comptes réciproques entre les sociétés intégrées,
- Élimination des dividendes versés entre sociétés consolidées,
- Élimination des constitutions ou reprises de provisions sur les titres et créances des sociétés consolidées, ainsi que les provisions pour risques et charges destinées à couvrir les situations nettes déficitaires des filiales consolidées.

### **2.1.2 Date d'arrêté des comptes**

Toutes les sociétés consolidées ont établi des arrêté de comptes au 31 décembre 2023.

### **2.1.3 Méthode de conversion des éléments en devise**

L'euro est la méthode de fonctionnement et la monnaie de présentation des comptes, employée par SELCODIS et ses filiales.

### **2.1.4 Classification des actifs et passifs courants et non courants**

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, ainsi que la trésorerie disponible et les valeurs mobilières de placement constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

## **2.2 Méthodes d'évaluation**

### **2.2.1 Écarts d'acquisition**

L'écart calculé entre le coût d'achat des participations acquises et la quote-part de capitaux propres correspondante est prioritairement affecté aux actifs et passifs identifiés de l'entreprise acquise, de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur.

L'écart résiduel est inscrit au poste "écarts d'acquisition" et affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises.



Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur (cf. § 2.2.4 Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés). En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel.

### **2.2.2 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charges sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif incorporel. Les valeurs comptables des actifs incorporels sont revues à chaque clôture, afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur de chacun des actifs considérés.

### **2.2.3 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Les valeurs comptables des actifs corporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier les éventuelles pertes de valeur.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

### **2.2.4 Actifs financiers non courants**

Les titres de participation non consolidés, les prêts et dépôts et cautionnements constituent les actifs financiers non courants.

Ces actifs ne relèvent pas d'IAS 39 et sont, par application de la norme IAS 27, maintenus au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des provisions éventuellement nécessaires.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Cette valeur est estimée en tenant compte de la quote-part d'actif net majoré des plus-values latentes, et de la tendance des résultats ainsi que de l'intérêt économique des sociétés pour le Groupe.

En cas de cession postérieure à la clôture de l'exercice, les conditions de cession sont retenues pour la détermination des éventuelles provisions pour dépréciation des titres de participation.

### **2.2.5 Clients et comptes rattachés**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### **2.2.6 Impôts différés**

Les impôts différés sont valorisés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt connus à la clôture. Ils sont calculés pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et passifs du Groupe SELCODIS.

Les actifs d'impôt différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant des pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés, dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs existeront sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

La valeur probable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Les actifs d'impôt différés non reconnus sont appréciés à chaque clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de la clôture.

### **2.2.7 Emprunts**

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif. Les frais et primes d'émission d'emprunts ainsi que les primes de remboursement d'obligations n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif. A chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par exception, les passifs pour lesquels l'échéancier de remboursement n'est pas connu avec une précision suffisante sont comptabilisés à leur valeur nominale (compte courant de Mr Lucien SELCE).

### 2.2.8 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un évènement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable.

#### Autres provisions

Les provisions pour litige font l'objet d'une analyse et d'une évaluation au cas par cas.

### 2.2.9 Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué est, en l'absence de dilution et de plan de stock-option, identique au résultat par action.

## 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

	31/12/2023		31/12/2022
	% de contrôle	% intérêt	
Sociétés consolidées par intégration globale			
<b>SELCODIS</b> 68,rue Singer – 75016 Paris			
<b>DEFREP</b> 68,rue Singer – 75016 Paris	100,00%	100,00%	100,00%
<b>DEFREP COSMETICS</b> 68,rue Singer – 75016 Paris			100,00%

La société DEFREP COSMETICS a été absorbée par DEFREP dans le cadre d'une TUP au 30/12/2023.

## 4. RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL

### Rapport de l'activité au 31 décembre 2023

En date du 3 juillet 2013, le Tribunal a accepté le plan de redressement par voie de continuation de la société.

Les 5 premières échéances du plan ont été honorées de juillet 2014 à décembre 2018. Le règlement de la sixième échéance de 2019 a été effectué en juillet 2020.

Le règlement de la septième échéance de 2020 a été effectué en février 2021 et celui de la huitième échéance a été effectué en novembre 2021.

Le règlement de la neuvième échéance de 2022 a été effectué en novembre 2022.

Le règlement de la dixième et dernière échéance de 2023 a été effectué en décembre 2023.

## 5. NOTE SUR LE BILAN CONSOLIDE

### 5.1 Immobilisations incorporelles, corporelles et actifs financiers non courants

Le détail des immobilisations brutes est le suivant :

(en milliers d'euros)	31.12.23	31.12.2022
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	99	55
Actifs financiers non courants	1 404	1 396
<b>Total immobilisations</b>	<b>1 503</b>	<b>1 451</b>

Le détail des amortissements et provisions est le suivant :

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	13	5
Actifs financiers non courants	1 404	1 396
<b>Total immobilisations</b>	<b>1 417</b>	<b>1 401</b>

Les actifs financiers non courants sont essentiellement constitués des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31.12.22	Augmentation	Diminution	31.12.23
Participations non consolidées	1 066	0		1 066
Dépôt sur baux commerciaux	0			0
Autres actifs financiers non courants	330	8		338
<b>Valeur brute</b>	<b>1 396</b>	<b>8</b>		<b>1 404</b>



Les dépréciations relatives aux actifs financiers non courants sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Dotations	Reprises	31.12.2023
Participations non consolidées	1 066		0	1 066
Dépôts sur baux commerciaux	0		0	0
Autres actifs financiers non courants	330	8	0	338
<b>Total dépréciations sur actifs financiers non courants</b>	<b>1 396</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>1 404</b>

Les participations non consolidées correspondent :

- Aux titres des sociétés en liquidation :

EDA	1 066 K€
<b>Au 31.12.2023</b>	<b>1 066 K€</b>

Le tableau suivant détaille par participation, la situation des capitaux propres à la dernière clôture annuelle, la quote-part de participation ainsi que les valeurs comptables inscrites dans les comptes de SELCODIS :

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

	(K€)	autres que le capital	détenu (%)	Brut / Net		Avances	avals donnés par la société Selcodis		
				Brut	Net				
GIE FINANCIERE SUPERVOX Z.I. du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 381 484 161	17	-4 350	25,00	6	0	3 295	-	0	-
EDA SA (1) 31 avenue F. Roosevelt 75008 Paris SIREN : 347 715 914	4 045	-25 516	99,94	1 066	0	0	0	257 185	-29 049
DEFREP SA 68 rue Singer - 75008 Paris SIREN : 338 864 853	2 118	-4 837	100,00	8 587	0	1 567	0	0	918

(1) Les chiffres de la société EDA concernent l'exercice du 31 décembre 2008.

## 5.2 Impôts différés actifs

Aucun impôt différé n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

## 5.3 Stock

	31/12/2023	31/12/2022
Valeur brute des stocks	0	0
Dépréciation des stocks	0	
<b>Valeur nette des stocks</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 5.4 Créances clients & comptes rattachés et autres créances

### Détail des créances clients et autres créances

En milliers d'euros	Valeur nette au 31/12/2023	Valeur nette au 31/12/2022
Etat & collectivité	9	8
Charges constatées d'avance et cpte de régularisation d'actif	10	5
Créances sur société d'affacturage		
Créances sur filiales non consolidées	0	0
Débiteurs divers	150	0
<b>Valeur nette des créances</b>	<b>169</b>	<b>13</b>

### Echéancier des clients et comptes rattachés et autres créances

En milliers d'euros	Total 31/12/23	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients et comptes rattachés	0	0	
Etat et collectivité	9	9	
Charges constatées d'avance	10	10	
Créances sur filiales non consolidées	0	0	
Débiteurs divers	150	150	
<b>Valeur nette des créances</b>	<b>169</b>	<b>169</b>	

## 5.5 Créances sur filiales non consolidées

Au 31 décembre 2023, l'analyse du risque est la suivante :

<i>JUSTES VALEURS BILANCIELLE (En milliers d'euros)</i>	<b>Brut</b>	<b>Provision pour dépréciation</b>	<b>Imputation sur compte courant</b>	<b>Net</b>
Titres de participation détenus par SELCODIS	1 066	-1 066		0
Créances détenues par SELCODIS	3 297	-3 297		0
Créances détenues par DEFREP	1 577	-1 577		0
	<b>5 940</b>	<b>-5 940</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 5.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie nette s'établit à 1 K€ et se détaille de la façon suivante :

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Trésorerie et équivalents actifs	1	4
Concours bancaires	0	1
<b>Trésorerie nette</b>	<b>1</b>	<b>3</b>

## 5.7 Réserves consolidées

Ce poste comprend pour l'essentiel :

- La part du groupe dans les résultats non distribués et annulés par les sociétés consolidées depuis leur entrée dans le périmètre de consolidation jusqu'à l'ouverture de l'exercice,
- L'incidence sur les résultats des retraitements accumulés.



## 5.8 Provisions pour risques & charges

### 5.8.1 Part à long terme

La part à long terme des provisions pour risques et charges se détaille de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Divers	365	0	301	64
<b>Total</b>	<b>365</b>	<b>0</b>	<b>301</b>	<b>64</b>

Les reprises de provisions pour 301 k€ sont en lien avec le règlement de la 10ème échéance du plan.

### 5.8.2 Part à court terme

La part à court terme des provisions pour risques et charges se détaille de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Divers	0		0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

## 5.9 Emprunts & dettes financières

L'échéancier des emprunts et dettes financières diverses est le suivant :

En milliers d'euros	Total 31/12/2023	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt et dettes financières diverses				
Emprunt Crédit-bail				
Compte-courant LS réservé, risques liquidatifs hors bilan (1) et Cegi (2)	8 176		8 176	
Compte-courant LS disponible	19 739		19 739	
<b>TOTAL</b>	<b>27 915</b>		<b>27 915</b>	<b>-</b>

(1) Les risques liquidatifs hors bilan des filiales (Voir § 6) sont estimés à 4 176 K€.

(2) Monsieur Selce a affecté à titre de gage et de nantissement au profit de la CEGI son compte courant à hauteur de 4 000 K€

Comme indiqué dans le § 6 (engagement hors bilan), Monsieur Lucien SELCE s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements hors bilan.

## 5.10 Détail des dettes d'exploitation

Le détail des postes autres dettes est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Dettes fiscales et sociales	283	314
Divers	3 275	3 044
Produits constatés d'avance		-
<b>TOTAL</b>	<b>3 558</b>	<b>3 358</b>

L'ensemble de ces dettes est à échéance moins d'un an.

## 6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

La société n'a pas réalisé de chiffre d'affaire en 2023.

Les charges externes de 520 K€ sont principalement composées :

- Locations pour 20 K€
- Honoraires pour 136 k€ dont 80 K€ d'honoraires de comptabilité et commissariat aux comptes , 18 K€ d'honoraires juridiques .
- Des charges de la 10ème échéance réglée pour 301 K€. Une reprise de provision a été réalisé pour 301 K€.

Le résultat opérationnel ressort au 31/12/2023 à -227 K€.

Compte tenu d'un résultat financier de -246 K€, composée principalement des intérêts des dettes financières, le resultat net s'élève à -473 K€.

### 6.1 Situation des amortissements réputés différés (ARD) et reports déficitaires fiscaux du groupe

Dans le cadre de la situation consolidée au 31 décembre 2023, la situation fiscale se traduit par :

- Déficit reportables (en base) : 49 931 K€
- Au 31 décembre 2023, l'impôt relatif aux déficits reportables n'a pas été comptabilisé.

Le groupe fiscal comprend, au 31 décembre 2023, les sociétés suivantes :

- SELCODIS
- DEFREP

**AUTRES INFORMATIONS****Engagements hors bilan**

Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties (1)	4 176
Engagements de paiement de loyers	0
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	
Autres engagements donnés	0
<b>Total</b>	<b>4 176</b>
(1) Dont concernant :	
- Plan de continuation Nauder	4 176
<b>Engagements reçus</b>	
Cautions (2)	8 584
<b>Total</b>	<b>8 584</b>
<b>Nantissement du compte courant</b>	
Compte courant M. Selce au profit de la Cegi	4 000
<b>Total</b>	<b>4 000</b>

(2) Dont octroyées principalement par :

- <u>Chenard &amp; Walcker</u> : sur plan de continuation Nauder 2000	4.176
- <u>CEGI</u> (Loyer Auterive)	1.734

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Lucien Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements hors bilan au titre des risques sur filiales.

- <u>Lucien Selce</u>	27 915
-----------------------	--------

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Lucien Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à hauteur de 10.000 K€ pour couvrir les engagements bilanciels au titre des risques sur filiales liquidées.

A ce titre, la caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€

**Dettes garanties par des sûretés réelles**

Néant.

**Autres engagements**

Le compte courant de Monsieur Lucien Selce fait l'objet d'un nantissement au profit de la CEGI à hauteur de 4.000 K€.

**7. INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES**

En conformité avec la norme IAS 24.9 révisée en 2003, il est présenté ci-après les données relatives aux personnes morales contrôlant le Groupe, aux personnes physiques faisant partie des principaux dirigeants, étant rappelé que, compte tenu des déconsolidations intervenues en 2003 et 2004, il n'existe plus de parties liées contrôlées par le Groupe.

1. Personnes morales		K€
Néant		0
<b>Total</b>		<b>0</b>
2. PERSONNES PHYSIQUES		
Monsieur Lucien SELCE		0
Compte courant passif (1) (2)		27 915
<b>Total</b>		<b>27 915</b>

(1) Au 31 décembre 2023, le compte courant de Monsieur Selce a été évalué à sa juste valeur.

Le tableau suivant retrace ces modalités d'évaluation des comptes courants de Monsieur Selce au 31.12.2023

Nature du compte	Valeur avant retraitement	Imputation des créances sur filiales non consolidées (Cf. § 5 .8)	31/12/2023
Compte courant	27 915	0	27 915

(2) Monsieur Lucien Selce a réservé ce compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les risques résiduels hors bilan (4.176 K€) et l'engagement au profit de la CEGI (4.000 K€) (cf. § 6)

SELCODIS

**BILAN ACTIF**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	50 000		50 000	84,49	50 000	96,61
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	9 658 983	9 658 983				
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL (I)</b>	<b>9 708 983</b>	<b>9 658 983</b>	<b>50 000</b>	84,49	<b>50 000</b>	96,61
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéficiaires						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	3 296 206	3 296 206				
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	105 707	105 707				
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	709		709	1,20	74	0,14
Charges constatées d'avance	8 470		8 470	14,31	1 680	3,25
<b>TOTAL (II)</b>	<b>3 411 091</b>	<b>3 401 913</b>	<b>9 179</b>	15,51	<b>1 754</b>	3,39
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>13 120 074</b>	<b>13 060 895</b>	<b>59 179</b>	100,00	<b>51 754</b>	100,00

<b>SELCODIS</b>	<b>BILAN PASSIF</b>
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social ou individuel ( dont versé : 1 864 610 )	1 864 610	1 864 610
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	N/S	N/S
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 116 033	2 116 033
Report à nouveau	-34 320 222	-34 243 171
	N/S	N/S
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-124 404</b>	<b>-77 050</b>
	-210,21	-148,87
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>-30 463 983</b>	<b>-30 339 579</b>
	N/S	N/S
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques		300 903
Provisions pour charges	63 870	63 870
	107,93	581,41
		123,41
<b>TOTAL (III)</b>	<b>63 870</b>	<b>364 773</b>
	107,93	704,82
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	29 959 928	29 564 432
	N/S	N/S
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	215 428	153 968
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel		
. Organismes sociaux		
. Etat, impôts sur les bénéficiaires		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	215 340	215 340
. Etat, obligations cautionnées	363,88	416,08
. Autres impôts, taxes et assimilés		24 225
. Autres impôts, taxes et assimilés		46,81
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	68 596	68 596
Instruments financiers à terme	115,91	132,54
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>30 459 292</b>	<b>30 026 560</b>
	N/S	N/S
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>59 179</b>	<b>51 754</b>
	100,00	100,00

<b>SELCODIS</b>	<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>			
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Présenté en Euros			

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services								
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits								
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>								
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			121 986		77 119		44 867	58,18
Impôts, taxes et versements assimilés			13				13	N/S
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			0					
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>121 999</b>		<b>77 119</b>		<b>44 880</b>	58,20
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-121 999</b>		<b>-77 119</b>		<b>-44 880</b>	-58,19
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés					69		-69	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (V)</b>					<b>69</b>		<b>-69</b>	-100,00
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
<b>Total des charges financières (VI)</b>								
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>					<b>69</b>		<b>-69</b>	-100,00
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-121 999</b>		<b>-77 050</b>		<b>-44 949</b>	-58,33

SELCODIS

**COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

<b>COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )</b>	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges	300 903	300 903		0,00
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>300 903</b>	<b>300 903</b>		0,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	303 308	300 903	2 405	0,80
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>303 308</b>	<b>300 903</b>	<b>2 405</b>	0,80
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-2 405</b>		<b>-2 405</b>	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>300 903</b>	<b>300 972</b>	<b>-69</b>	-0,01
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>425 307</b>	<b>378 023</b>	<b>47 284</b>	12,51
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-124 404</b> <i>Perte</i>	<b>-77 050</b> <i>Perte</i>	<b>-47 354</b>	-61,45
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				



**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**

**NOTES PRELIMINAIRES**

**1) Informations relatives à l'entreprise.**

SELCODIS SA est la société mère d'un Groupe dont les principales activités, au travers de sa filiale EDA SA, ont été perdues à la suite d'une procédure collective sur cette filiale.

SELCODIS SA garde néanmoins son activité annexe au travers de sa filiale la société DEFREP qui en date du 29 décembre 2017 a procédé à une fusion absorption de la société WAGRAPAR DEVELOPPEMENT.

Par jugement du 29 novembre 2011, le Tribunal de commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société, avec une période d'observation de 6 mois et a nommé Maître Christophe Thévenot comme administrateur judiciaire et Maître Frédérique Levy, mandataire judiciaire.

Par jugement en date du 3 juillet 2013, le Tribunal a accepté le plan de redressement par voie de continuation de la société et a désigné la société THEVENOT PERDEREAU MANIERE en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

Ce jugement a fixé les modalités suivantes :

- Remboursement des créances dont le montant est inférieur à 300 euros à intervenir dès l'adoption du plan
- Règlement des autres créances vérifiées et admises à 100 % sur 10 ans, à l'exception du compte courant d'associé de Mr Selce dont le paiement est différé en fin de plan
- Les 10 échéances ont été honorées de juillet 2013 à décembre 2023.

La caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€ pour des pertes sur les filiales liquidées.

Depuis, le 1er janvier 2017, la société DEFREP fait partie du groupe d'intégration fiscale dont Selcodis est tête de groupe.

**2) Evènements significatifs intervenus dans l'exercice.**

Le plan de remboursement du passif de la société SELCODIS accepté dans le cadre du plan de redressement a été menée à échéance. La 10 -ème et dernière échéance est intervenue au mois de décembre 2023.

Par décision en date du 29 novembre 2023, la société DEFREP a absorbé sa filiale, la société DEFREP COSMETICS dans le cadre d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) réalisée le 30 décembre

2023, soit 30 jours à compter de la publication dans un JAL de l'avis de dissolution de la société DEFREP COSMETICS.

La TUP a été réalisée avec effet rétroactif fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **3) Règle et méthodes comptables**

Les comptes présentés sont établis en Euros.

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 59 178,60 € et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat de -124 403,92 €, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **3.1 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

#### **3.2 Participation et autres titres immobilisés**

Les titres de participation sont évalués à la clôture de chaque exercice en comparant la valeur d'usage déterminée en retenant les critères appropriés à la participation concernée (quotes-parts d'actif net, valeur de rendement, rentabilité) et le coût historique.

Si la valeur d'usage ainsi déterminée est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

En cas de cession, les plus-values sont déterminées en admettant que les titres les plus anciens sont les premiers sortis.

### **3.3 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières et droits sociaux figurant dans ce poste sont enregistrés pour leur coût historique, hors frais accessoires d'achat.

L'évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée en comparant ce coût historique à la valeur boursière résultant du cours moyen constaté le dernier mois de l'exercice pour les titres cotés. Si la valeur boursière pour les titres cotés ou leur valeur probable de négociation, pour les titres non cotés, est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée.

### **3.4 Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **3.5 Provisions inscrites au bilan**

Le tableau "Provisions et dépréciations inscrites au bilan " décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

### 3.6 Règles et méthodes spécifiques

#### Provision suite à l'évaluation du risque sur filiales

A chaque clôture, la société procède à l'évaluation du risque qu'elle encourt au titre de ses filiales. Cette évaluation repose sur :

Le risque liquidatif estimé pour les sociétés en cours de liquidation,  
L'analyse des situations nettes comptables pour les autres filiales.

Ce risque est couvert intégralement par des provisions pour dépréciation des actifs comptabilisés à la clôture, et par les engagements reçus de la société Chenard & Walcker, et de l'actionnaire principal, Mr Lucien Selce (Cf. paragraphe « engagements financiers »).

Au 31 décembre 2023 l'analyse bilancielle du risque est la suivante :

(En K€)

<i>VALEURS BILANCIELLES - SELCODIS SA</i>	<b>Brut</b>	<b>Provision actif</b>	<b>Provision passif</b>	<b>Net</b>
<b>Filiales liquidées (avec filiale EDA)</b>				
Titres de participation détenus par SELCODIS	1 066	- 1 066	-	-
Créances détenues par SELCODIS			-	-
Provision pour risque et charges	-	-	-	-
				-
<b>Autres filiales</b>				
Titres de participation détenus par SELCODIS	8 593	- 8 593	-	-
Créances détenues par SELCODIS	3 296	- 3 296	-	-
Provision pour risque et charges	-	-	-	-
Situations nettes négatives cumulées	-	-	-	-
				-
<b>Total titres de participation détenus par SELCODIS</b>	<b>9 659</b>	<b>- 9 659</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total créances détenues par SELCODIS</b>	<b>3 296</b>	<b>- 3 296</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total provision pour risque et charges</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>12 955</b>	<b>- 12 955</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Le risque encouru au 31 décembre 2023 par SELCODIS au titre des filiales est couvert

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements bilanciaux au titre des risques sur filiales liquidées et ainsi réserver 10 M€ sur son compte courant. La caution de M. Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€ pour des pertes sur les filiales liquidées PICK ET PACK et SPECIPACK.

La participation dans DEFREP de 8 587 K€ est provisionnée à 100% .

Le compte courant sur le GIE de 3.296 K€ est provisionné à 100%.

**4. IMMOBILISATIONS**

(en €)

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains	50 000		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>	<b>50 000</b>		
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	9 658 983		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>	<b>9 658 983</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 708 983</b>		

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains			50 000	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>			<b>50 000</b>	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			9 658 983	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>			<b>9 658 983</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>9 708 983</b>	

## 5- PROVISIONS ACTIF ET PASSIF INSCRITES AU BILAN (en €)

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées <b>TOTAL Provisions réglementées</b>				
Pour litiges	244 701		244 701	0
Pour garanties données clients				
Pour amendes et pénalités	56 203		56 203	0
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts	63 870			63 870
Pour renouvellement immobilisations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions <b>TOTAL Provisions</b>	<b>364 773</b>		<b>300 903</b>	<b>63 870</b>
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	9 658 983			9 658 983
Sur autres immobilisations financières				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations <b>TOTAL Dépréciations</b>	<b>3 401 913</b> <b>13 060 895</b>			<b>3 401 913</b> <b>13 060 895</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 425 668</b>		<b>300 903</b>	<b>13 124 765</b>
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles			300 903	

## (1) Détail des autres dépréciations

. Dont provision pour dépréciation des VMP :  
Dont provision pour dépréciation C.C GIE

106 K€  
3 296 K€

**VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

<b>EN K€</b>	<b>VALEUR BRUTE 01.01.23</b>	<b>VALEUR BRUTE 31.12.2023</b>	<b>PLUS VALUE LATENTE</b>
7105 Actions propres Selcodis	106	106	Néant
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>106</b>	Néant

Conformément à l'autorisation donnée par l'AGO du 26 octobre 1998 et aux dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1996, la société peut procéder à l'achat et à la vente de ses propres actions. Au 31 décembre 2023 elle en détient 7 105 pour un montant de 106 K€ (valeur brute). Il n'y a eu aucun flux d'achat et de vente au cours de la période.



## ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Elements relevant de plusieurs postes du bilan EN K€	Montant concernant les entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce	
	<i>Brut</i>	<i>Provision</i>	<i>Brut</i>	<i>Provision</i>
Capital souscrit, non appelé				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations (nettes)	9 659	9 659		
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières				
<b>Total immobilisations</b>	<b>9 659</b>	<b>9 659</b>		
Avances et acomptes versés sur commande				
<b>Créances</b>				
Créances rattachées à des participations				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	3 296	3 296		
Capital souscrit appelé, non versé				
<b>Total créances</b>	<b>3 296</b>	<b>3 296</b>		
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
<b>Dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts convertibles				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	2 114			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	0			
<b>Total dettes</b>	<b>2 114</b>			

**CHARGES A PAYER**

<b>Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53	74
Dettes fiscales et sociales	0	24
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>98</b>

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

	<b>Valeur nominale des actions en €</b>	<b>Nombres de titres</b>			<b>En fin d'exercice</b>
		<b>Au début de l'exercice</b>	<b>Créés pendant l'exercice</b>	<b>Annulés pendant l'exercice</b>	
<b>Au 31/12/2023</b>	0,30	6 215 364	0	0	6 215 364

**RESULTAT EXCEPTIONNEL**

EN K€

---

Produits exceptionnels :	
Produits divers	
Produit de cession immobilisations corporelles	0
Produit de cession immobilisations financières	0
Reprise sur provisions (1)	301
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>301</b>
Charges exceptionnelles :	
Valeur comptable des immobilisations corporelles cédées	
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	
Pénalités amendes	0
Charges exceptionnelles diverses (2) (3)	301
Dotations exceptionnelles aux amort. & aux provisions	0
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>301</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>

---

- (1) Reprises Provisions pour litige :
- Dette du plan (10<sup>ème</sup> échéance payée) : 301 k€

- (2) Dettes du plan (10<sup>ème</sup> échéances payée) : 301 k€

## ENGAGEMENTS FINANCIERS

<b>Engagements donnés</b>	<b>Montant (en K€)</b>
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	4 176
Engagements de paiement de loyers (1)	0
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	
Autres engagements donnés	0
<b>Total</b>	<b>4 176</b>

<b>Engagements reçus</b>	
Cautions (2)	8 584
<b>Total</b>	<b>8 584</b>
<b>Nantissement du compte courant</b>	
Compte courant M. Selce au profit de la Cegi	4 000
<b>Total</b>	<b>4 000</b>

(1) Dont concernant :	
Plan de continuation Nauder	4 176
(2) Dont octroyées par :	
- <u>Chenard &amp; Walcker</u> : sur plan de continuation Nauder 2000	4 176
- <u>CEGI</u> (Loyer Auterive)	1 734

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Lucien Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements hors bilan au titre des risques sur filiales.

- <u>Lucien Selce</u>	27 914
-----------------------	--------

A ce titre, la caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€

## SELCODIS

### **ENGAGEMENT EN MATIERE DE DEPART A LA RETRAITE**

SELCODIS SA n'emploie plus de personnel salarié

### **DETTES GARANTIES PAR DES SURETES**

Néant – Cf § 17 – Engagements financiers.

### **REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

Il n'a été versé aucune rémunération au titre de la période aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance à raison de leurs fonctions.

### **INFORMATION EN MATIERE DE CREDIT BAIL**

La société n'est pas concernée par ce type d'opération.

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS**

	(K€)	autres que le capital	détenu ( % )			Avances	avals donnés par la société Selcodis		
				Brut	Net				
GIE FINANCIERE SUPERVOX Z.L.du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 381 484 161 EDA SA (1)	17	-4 350	25,00	6	0	3 295	-	0	-
31 avenue F. Roosevelt 75008 Paris SIREN : 347 715 914	4 045	-25 516	99,94	1 066	0	0	0	257 185	-29 049
DEFREP SA 68 rue Singer - 75008 Paris SIREN : 338 864 853	2 118	-4 837	100,00	8 587	0	1 567	0	0	918

(2) Les chiffres de la société EDA concernent l'exercice du 31 décembre 2008.

**EXPOSITIONS AUX RISQUES DE MARCHE**

La société n'est pas exposée à ce type de risques.

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE**

**SELCODIS**

**Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 1 864 609 euros  
Siège social : 68 rue Singer – 75116 PARIS  
690 800 354 RCS PARIS**

---

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous soumettons, conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, nos observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 présentés par le Directoire.

Le Directoire vous a présenté les comptes sociaux et consolidés ainsi que son rapport sur l'activité de la société et sur la gestion du groupe consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Nous avons procédé, dans le cadre de la mission de surveillance du Conseil, aux vérifications et contrôles que nous avons jugé nécessaires.

Nous n'avons pas de remarques particulières à formuler sur le rapport du Directoire, les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et les comptes consolidés. Nous vous invitons, en conséquence, à approuver les comptes sociaux et consolidés, le projet d'affectation du résultat ainsi que les résolutions présentées par le Directoire.

**Le Conseil de Surveillance**

**RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**



**CABINET VIZZAVONA**

**Commissariat aux comptes**

**64 Boulevard Maurice Barrès**

**92200 Neuilly sur Seine**

**CABINET SODENCIA**

**Commissariat aux comptes**

**1 rue Denis Poisson**

**75017 Paris**

# **SELCODIS**

**Société Anonyme au Capital de 1.864.610 euros**

**68 rue Singer – 75016 PARIS**

**75116 PARIS**

**690 800 354 RCS PARIS**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES**

**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

# SELCODIS

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux actionnaires,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SELCODIS SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil de surveillance.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### **Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe des comptes annuels.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Directoire sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

## **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

### ***Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommé commissaires aux comptes de la société SELCODIS lors du Directoire en date du 9 février 2023 avec une régularisation de sa nomination au cours de l'assemblée générale approuvant les comptes 2021 courant septembre 2023.

Au 31 décembre 2023, les deux commissaires aux comptes sont dans la 2<sup>ème</sup> année de leur mission.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil de surveillance de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

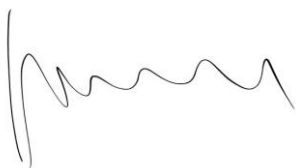
### **Rapport au conseil de surveillance**

Nous remettons un rapport au conseil de surveillance qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil de surveillance figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil de surveillance la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-25 à L.821-36 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Paris, le 2 avril 2024



Pour le Cabinet Vizzavona, Patrice VIZZAVONA  
Commissaire aux comptes



Pour le Cabinet Sodencia, Guillaume BELLAICHE  
Commissaire aux comptes

## Bilan et Resultat

SELCODIS

## BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	50 000		50 000	84,49	50 000	96,61
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	9 658 983	9 658 983				
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL (I)</b>	<b>9 708 983</b>	<b>9 658 983</b>	<b>50 000</b>	84,49	<b>50 000</b>	96,61
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	3 296 206	3 296 206				
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	105 707	105 707				
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	709		709	1,20	74	0,14
Charges constatées d'avance	8 470		8 470	14,31	1 680	3,25
<b>TOTAL (II)</b>	<b>3 411 091</b>	<b>3 401 913</b>	<b>9 179</b>	15,51	<b>1 754</b>	3,39
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>13 120 074</b>	<b>13 060 895</b>	<b>59 179</b>	100,00	<b>51 754</b>	100,00

SELCODIS

**BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : 1 864 610 )	1 864 610	N/S	1 864 610	N/S
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	2 116 033	N/S	2 116 033	N/S
Report à nouveau	-34 320 222	N/S	-34 243 171	N/S
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-124 404</b>	-210,21	<b>-77 050</b>	-148,87
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>-30 463 983</b>	N/S	<b>-30 339 579</b>	N/S
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques			300 903	581,41
Provisions pour charges	63 870	107,93	63 870	123,41
<b>TOTAL (III)</b>	<b>63 870</b>	107,93	<b>364 773</b>	704,82
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	29 959 928	N/S	29 564 432	N/S
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	215 428	364,03	153 968	297,50
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéficiaires				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	215 340	363,88	215 340	416,08
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés			24 225	46,81
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	68 596	115,91	68 596	132,54
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>30 459 292</b>	N/S	<b>30 026 560</b>	N/S
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>59 179</b>	100,00	<b>51 754</b>	100,00

## SELCODIS

## COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services								
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits								
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>								
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			121 986		77 119		44 867	58,18
Impôts, taxes et versements assimilés			13				13	N/S
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			0					
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>121 999</b>		<b>77 119</b>		<b>44 880</b>	58,20
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-121 999</b>		<b>-77 119</b>		<b>-44 880</b>	-58,19
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés					69		-69	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (V)</b>					<b>69</b>		<b>-69</b>	-100,00
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
<b>Total des charges financières (VI)</b>								
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>					<b>69</b>		<b>-69</b>	-100,00
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-121 999</b>		<b>-77 050</b>		<b>-44 949</b>	-58,33



## SELCODIS

## COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges	300 903	300 903		0,00
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>300 903</b>	<b>300 903</b>		0,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	303 308	300 903	2 405	0,80
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>303 308</b>	<b>300 903</b>	<b>2 405</b>	0,80
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-2 405</b>		<b>-2 405</b>	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>300 903</b>	<b>300 972</b>	<b>-69</b>	-0,01
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>425 307</b>	<b>378 023</b>	<b>47 284</b>	12,51
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-124 404</b> <i>Perte</i>	<b>-77 050</b> <i>Perte</i>	<b>-47 354</b>	-61,45
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS****NOTES PRELIMINAIRES****1) Informations relatives à l'entreprise.**

SELCODIS SA est la société mère d'un Groupe dont les principales activités, au travers de sa filiale EDA SA, ont été perdues à la suite d'une procédure collective sur cette filiale.

SELCODIS SA garde néanmoins son activité annexe au travers de sa filiale la société DEFREP qui en date du 29 décembre 2017 a procédé à une fusion absorption de la société WAGRAPAR DEVELOPPEMENT.

Par jugement du 29 novembre 2011, le Tribunal de commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société, avec une période d'observation de 6 mois et a nommé Maître Christophe Thévenot comme administrateur judiciaire et Maître Frédérique Levy, mandataire judiciaire.

Par jugement en date du 3 juillet 2013, le Tribunal a accepté le plan de redressement par voie de continuation de la société et a désigné la société THEVENOT PERDEREAU MANIERE en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

Ce jugement a fixé les modalités suivantes :

- Remboursement des créances dont le montant est inférieur à 300 euros à intervenir dès l'adoption du plan
- Règlement des autres créances vérifiées et admises à 100 % sur 10 ans, à l'exception du compte courant d'associé de Mr Selce dont le paiement est différé en fin de plan
- Les 10 échéances ont été honorées de juillet 2013 à novembre 2023.

La caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€ pour des pertes sur les filiales liquidées.

Depuis, le 1er janvier 2017, la société DEFREP fait partie du groupe d'intégration fiscale dont Selcodis est tête de groupe.

**2) Evènements significatifs intervenus dans l'exercice.**

Le plan de remboursement du passif de la société SELCODIS accepté dans le cadre du plan de redressement a été menée à échéance. La 10 -ème et dernière échéance est intervenue au mois de novembre 2023.

Par décision en date du 29 novembre 2023, la société DEFREP a absorbé sa filiale, la société DEFREP COSMETICS dans le cadre d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) réalisée le 30 décembre 2023, soit 30 jours à compter de la publication dans un JAL de l'avis de dissolution de la société DEFREP COSMETICS.

La TUP a été réalisée avec effet rétroactif fiscal au 1 er janvier 2023.

### 3) Règle et méthodes comptables

Les comptes présentés sont établis en Euros.

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 59 178,60 € et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -124 403,92 €, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 3.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

### **3.2 Participation et autres titres immobilisés**

Les titres de participation sont évalués à la clôture de chaque exercice en comparant la valeur d'usage déterminée en retenant les critères appropriés à la participation concernée (quotes-parts d'actif net, valeur de rendement, rentabilité) et le coût historique.

Si la valeur d'usage ainsi déterminée est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

En cas de cession, les plus-values sont déterminées en admettant que les titres les plus anciens sont les premiers sortis.

### **3.3 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières et droits sociaux figurant dans ce poste sont enregistrés pour leur coût historique, hors frais accessoires d'achat.

L'évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée en comparant ce coût historique à la valeur boursière résultant du cours moyen constaté le dernier mois de l'exercice pour les titres cotés. Si la valeur boursière pour les titres cotés ou leur valeur probable de négociation, pour les titres non cotés, est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée.

### **3.4 Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **3.5 Provisions inscrites au bilan**

Le tableau "Provisions et dépréciations inscrites au bilan " décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

### 3.6 Règles et méthodes spécifiques

#### Provision suite à l'évaluation du risque sur filiales

A chaque clôture, la société procède à l'évaluation du risque qu'elle encourt au titre de ses filiales. Cette évaluation repose sur :

Le risque liquidatif estimé pour les sociétés en cours de liquidation,  
L'analyse des situations nettes comptables pour les autres filiales.

Ce risque est couvert intégralement par des provisions pour dépréciation des actifs comptabilisés à la clôture, et par les engagements reçus de la société Chenard & Walcker, et de l'actionnaire principal, Mr Lucien Selce (Cf. paragraphe « engagements financiers »).

Au 31 décembre 2023 l'analyse bilancielle du risque est la suivante :

(En K€)

<i>VALEURS BILANCIELLES - SELCODIS SA</i>	Brut	Provision actif	Provision passif	Net
<b>Filiales liquidées (avec filiale EDA)</b>				
Titres de participation détenus par SELCODIS	1 066	- 1 066	-	-
Créances détenues par SELCODIS			-	-
Provision pour risque et charges	-	-	-	-
				-
<b>Autres filiales</b>				
Titres de participation détenus par SELCODIS	8 593	- 8 593	-	-
Créances détenues par SELCODIS	3 296	- 3 296	-	-
Provision pour risque et charges	-	-	-	-
Situations nettes négatives cumulées	-	-	-	-
				-
<b>Total titres de participation détenus par SELCODIS</b>	<b>9 659</b>	<b>- 9 659</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total créances détenues par SELCODIS</b>	<b>3 296</b>	<b>- 3 296</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total provision pour risque et charges</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>12 955</b>	<b>- 12 955</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Le risque encouru au 31 décembre 2023 par SELCODIS au titre des filiales est couvert

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements bilanciaux au titre des risques sur filiales liquidées et ainsi réserver 10 M€ sur son compte courant. La caution de M. Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€ pour des pertes sur les filiales liquidées PICK ET PACK et SPECIPACK.

La participation dans DEFREP de 8 587 K€ est provisionnée à 100% .

Le compte courant sur le GIE de 3.296 K€ est provisionné à 100%.

## 4. IMMOBILISATIONS

(en €)

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains	50 000		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>	<b>50 000</b>		
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	9 658 983		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>	<b>9 658 983</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 708 983</b>		

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains			50 000	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>			<b>50 000</b>	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			9 658 983	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>			<b>9 658 983</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>9 708 983</b>	

## 5- PROVISIONS ACTIF ET PASSIF INSCRITES AU BILAN (en €)

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL Provisions réglementées</b>				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	244 700   56 203   63 870		244 700   56 203	0   0   63 870
<b>TOTAL Provisions</b>	<b>364 773</b>		<b>300 903</b>	<b>63 870</b>
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	9 658 983      3 401 913			9 658 983      3 401 913
<b>TOTAL Dépréciations</b>	<b>13 060 895</b>			<b>13 060 895</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 425 668</b>		<b>300 903</b>	<b>13 124 765</b>
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles			300 903	

## (1) Détail des autres dépréciations

. Dont provision pour dépréciation des VMP :	106 K€
Dont provision pour dépréciation C.C GIE	3 296 K€

**VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

<b>EN K€</b>	<b>VALEUR BRUTE 01.01.23</b>	<b>VALEUR BRUTE 31.12.2023</b>	<b>PLUS VALUE LATENTE</b>
7105 Actions propres Selcodis	106	106	Néant
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>106</b>	Néant

Conformément à l'autorisation donnée par l'AGO du 26 octobre 1998 et aux dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1996, la société peut procéder à l'achat et à la vente de ses propres actions. Au 31 décembre 2023 elle en détient 7 105 pour un montant de 106 K€ (valeur brute). Il n'y a eu aucun flux d'achat et de vente au cours de la période.



## ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Elements relevant de plusieurs postes du bilan EN K€	Montant concernant les entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce	
	Brut	Provision	Brut	Provision
Capital souscrit, non appelé				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations (nettes)	9 659	9 659		
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières				
<b>Total immobilisations</b>	<b>9 659</b>	<b>9 659</b>		
Avances et acomptes versés sur commande				
<b>Créances</b>				
Créances rattachées à des participations				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	3 296	3 296		
Capital souscrit appelé, non versé				
<b>Total créances</b>	<b>3 296</b>	<b>3 296</b>		
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
<b>Dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts convertibles				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	2 114			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	0			
<b>Total dettes</b>	<b>2 114</b>			

**CHARGES A PAYER**

<b>Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53	74
Dettes fiscales et sociales	0	24
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>98</b>

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

	Valeur nominale des actions en €	Nombres de titres			
		Au début de l'exercice	Crées pendant l'exercice	Annulés pendant l'exercice	En fin d'exercice
<b>Au 31/12/2023</b>	0,30	6 215 364	0	0	6 215 364

**RESULTAT EXCEPTIONNEL**

EN K€

---

Produits exceptionnels :	
Produits divers	
Produit de cession immobilisations corporelles	0
Produit de cession immobilisations financières	0
Reprise sur provisions (1)	301
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>301</b>
Charges exceptionnelles :	
Valeur comptable des immobilisations corporelles cédées	
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	
Pénalités amendes	0
Charges exceptionnelles diverses (2) (3)	301
Dotations exceptionnelles aux amort. & aux provisions	0
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>301</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>

---

(1) Reprises Provisions pour litige :

- Dette du plan (10<sup>ème</sup> échéance payée) : 301 k€

(2) Dettes du plan (10<sup>ème</sup> échéance payée) : 301 k€

**ENGAGEMENTS FINANCIERS**

<b>Engagements donnés</b>	<b>Montant (en K€)</b>
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	4 176
Engagements de paiement de loyers (1)	0
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	
Autres engagements donnés	0
<b>Total</b>	<b>4 176</b>

<b>Engagements reçus</b>	
Cautions (2)	8 584
<b>Total</b>	<b>8 584</b>
<b>Nantissement du compte courant</b>	
Compte courant M. Selce au profit de la Cegi	4 000
<b>Total</b>	<b>4 000</b>

(1) Dont concernant :  
     Plan de continuation Nauder 4 176

(2) Dont octroyées par :  
     - Chenard & Walcker : sur plan de continuation Nauder 2000 4 176  
     - CEGI (Loyer Auterive) 1 734

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Lucien Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements hors bilan au titre des risques sur filiales.

- Lucien Selce 27 914 K€

A ce titre, la caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€

**ENGAGEMENT EN MATIERE DE DEPART A LA RETRAITE**

SELCODIS SA n'emploie plus de personnel salarié

**DETTES GARANTIES PAR DES SURETES**

Néant – Cf § 17 – Engagements financiers.

**REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

Il n'a été versé aucune rémunération au titre de la période aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance à raison de leurs fonctions.

**INFORMATION EN MATIERE DE CREDIT BAIL**

La société n'est pas concernée par ce type d'opération.

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS**

	Capital (K€)	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu ( % )	Valeur Comptable des titres détenus		Prêts et Avances	Montant cautions et avals donnés par la société Selcodis	CA/ HT	Résultats
				Brut	Net				
				GIE FINANCIERE SUPERVOX Z.I. du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 381 484 161 EDA SA (1) 31 avenue F. Roosevelt 75008 Paris SIREN : 347 715 914	17				
DEFREP SA 68 rue Singer - 75008 Paris SIREN : 338 864 853	2 118	-6 756	100,00	8 587	0	0	0	0	-1 000

(1) Les chiffres de la société EDA concernent l'exercice du 31 décembre 2008.

**EXPOSITIONS AUX RISQUES DE MARCHÉ**

La société n'est pas exposée à ce type de risques.

**CABINET VIZZAVONA**

**Commissariat aux comptes**

**64 Boulevard Maurice Barrès**

**92200 Neuilly sur Seine**

**CABINET SODENCIA**

**Commissariat aux comptes**

**1 rue Denis Poisson**

**75017 Paris**

# **SELCODIS**

**Société Anonyme au Capital de 1.864.610 euros**

**68 rue Singer – 75016 PARIS**

**75116 PARIS**

**690 800 354 RCS PARIS**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES**

**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

# SELCODIS

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux actionnaires,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la SA SELCODIS relatifs à l'exercice clos 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil de surveillance.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### ***Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention la note 1 de l'annexe des comptes consolidés.



## **Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

### ***Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommé commissaire aux comptes de la société SELCODIS lors du Directoire en date du 9 février 2023 avec une régularisation de sa nomination au cours de l'assemblée générale approuvant les comptes 2021 courant septembre 2023.

Au 31 décembre 2023, les commissaires aux comptes sont dans la 2<sup>ème</sup> année de leur mission.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil de surveillance de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.  
Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.  
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

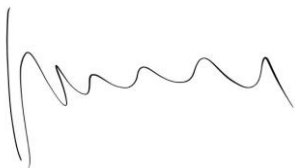
### **Rapport au conseil de surveillance**

Nous remettons un rapport au conseil de surveillance qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité au conseil de surveillance figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil de surveillance la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-25 à L.821-36 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Paris, le 2 avril 2024



Pour le Cabinet Vizzavona, Patrice VIZZAVONA  
Commissaire aux comptes



Pour le Cabinet Sodencia, Guillaume BELLAICHE  
Commissaire aux comptes

# **RAPPORT ANNUEL 2023**



## SOMMAIRE

<b><u>DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE .....</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>ORGANIGRAMME AU 31 DECEMBRE 2023 .....</u></b>	<b><u>4</u></b>
<b><u>EVOLUTION DE L'ACTION SELCODIS .....</u></b>	<b><u>5</u></b>
<b><u>COMPTES CONSOLIDES.....</u></b>	<b><u>6</u></b>
<b><u>ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....</u></b>	<b><u>10</u></b>
<b><u>NOTES PRELIMINAIRES .....</u></b>	<b><u>22</u></b>
<b><u>AUTRES INFORMATIONS .....</u></b>	<b><u>23</u></b>

## **DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE**

### **Déclaration du responsable du rapport financier annuel (article 222-3 4° du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers)**

*« Les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.*

**Monsieur Michel Jimenez**

Président du Directoire

### **Composition du Directoire et Conseil de surveillance au 31 décembre 2023**

#### **Composition du Conseil de Surveillance**

*M. Lucien SELCE - Président*

*M. François-Louis VUITTON – Vice Président*

*Mme Natasha SELCE*

*M. Bernard ROQUES*

#### **Composition du Directoire**

*M. Michel JIMENEZ, Président*

*M. Pierre BAUMGARTNER*

#### **Co-commissaires aux Comptes Titulaires**

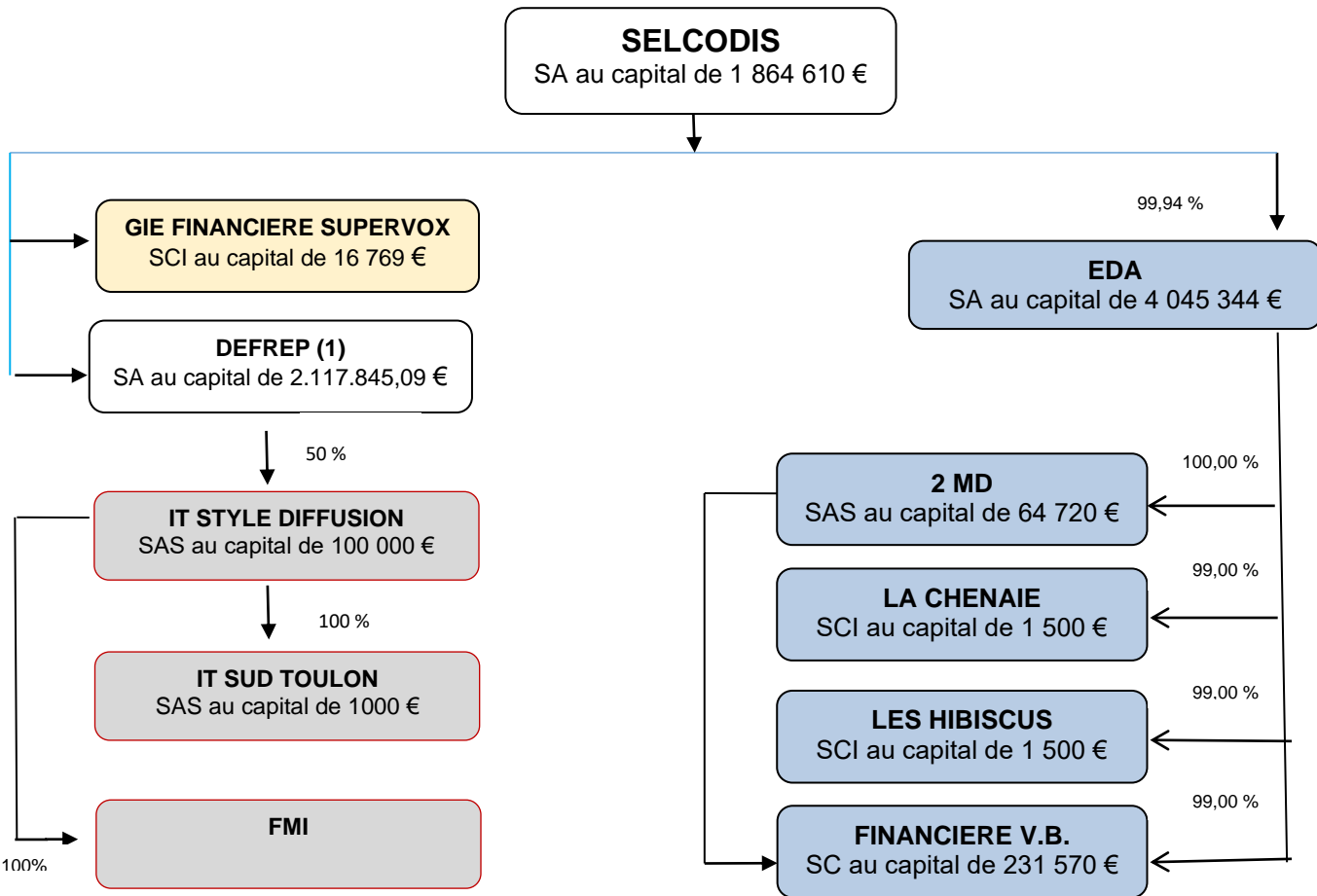
*Société VIZZAVONA*

*Société SODENCIA*

#### **Commissaires aux Comptes Suppléants**

*M. Michael SARFATI*

**ORGANIGRAMME au 31 décembre 2022**



Société en cours de liquidation au 31/12/2023



Procédure de liquidation judiciaire de la société IT STYLE ouverte le 09.07.2020



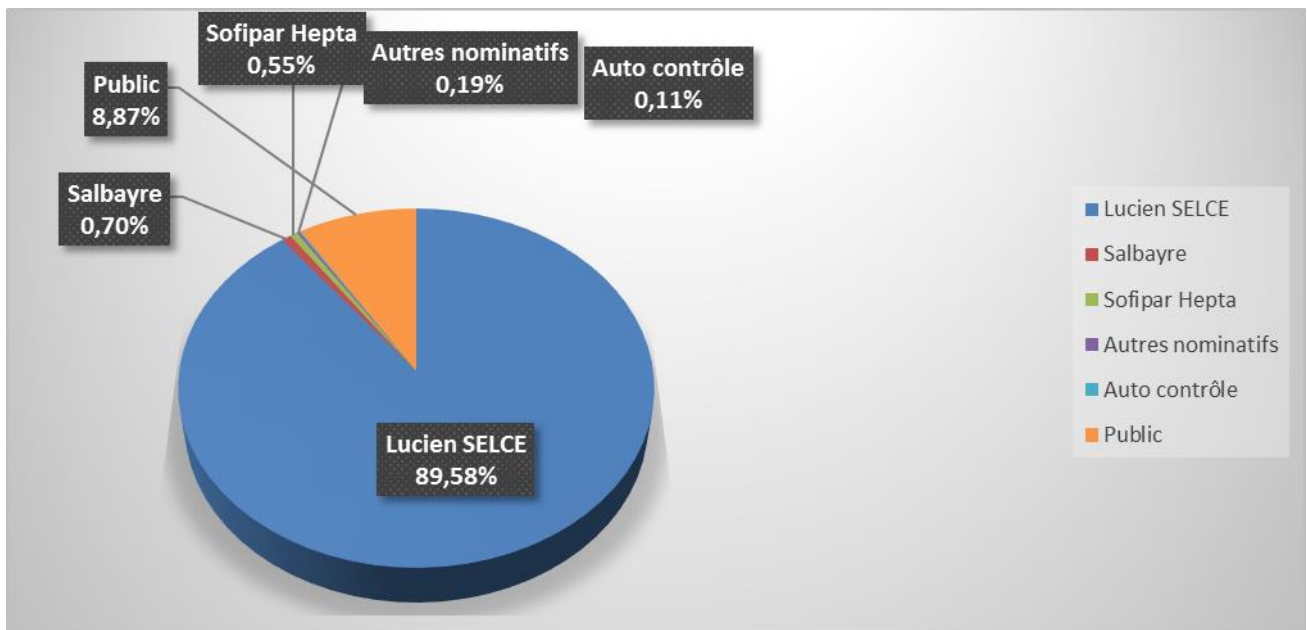
Sociétés en procédure collective

**EVOLUTION DE L'ACTION SELCODIS**

Cours journalier de l'action pour la période de juillet 2008 à mars 2009.  
Le cours de l'action est suspendu depuis le 26 mars 2009.



**REPARTITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2022**





**RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations relatives à la régularité des comptes qui vous seront présentés et aux conventions réglementées.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

## **I / SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE**

### **Informations relatives à l'entreprise**

SELCODIS est la société mère d'un Groupe dont les principales activités, au travers de sa filiale EDA SA, ont été perdues à la suite d'une procédure collective de cette filiale.

SELCODIS garde néanmoins ses activités annexes au travers de ses filiales la société DEFREP qui a une activité immobilière.

### **A) FAITS CARACTERISTIQUES**

Nous vous rappelons que depuis le jugement du 29 novembre 2011 du Tribunal de commerce de Paris, une procédure de redressement judiciaire a été ouverte à l'encontre de notre société, lors de laquelle a été nommé Maître Christophe Thévenot en qualité d'administrateur judiciaire et Maître Frédérique Levy en qualité de mandataire judiciaire.

Puis, par jugement en date du 3 juillet 2013, le Tribunal a accepté un plan de redressement par voie de continuation de la société et a désigné la société Thevenot Perdereau Manière en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

Ce jugement a fixé les modalités suivantes :

- Remboursement des créances dont le montant est inférieur à 300 euros à intervenir dès l'adoption du plan
- Règlement des autres créances vérifiées et admises à 100 % sur 10 ans, à l'exception du compte courant d'associé de Mr Selce dont le paiement est différé en fin de plan
- La caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€ pour des pertes sur les filiales liquidées.
- Le plan est payé par échéances :
  - Les 9 premières échéances ont été honorées de juillet 2014 à novembre 2022,
  - Le règlement de la dixième et dernière échéance a été réalisé en décembre 2023.

Par décision en date du 29 novembre 2023, la société DEFREP a absorbé sa filiale, la société DEFREP COSMETICS dans le cadre d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) réalisée le 30 décembre 2023, soit 30 jours à compter de la publication dans un JAL de l'avis de dissolution de la société DEFREP COSMETICS.

La TUP a été réalisée avec effet rétroactif fiscal au 1 er janvier 2023.

## II/ RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

### 1. LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE

#### • **Préliminaire**

Les comptes consolidés de la société ont été établis au 31 décembre 2023 sur la base des éléments suivants :  
Le périmètre de consolidation comprend la société DEFREP.

#### • **Commentaires**

Les comptes consolidés de Selcodis au 31 décembre 2023 ont été élaborés selon les règles du référentiel ANC 2020-01 : comptabilisation des éventuelles subventions d'investissements en produit de l'exercice, inscription à l'actif des éventuels contrats de crédit-bail, etc...

Les normes IFRS ont été appliquées pour l'élaboration des comptes consolidés 2023.

#### • **Bilan**

Les principales variations des postes de bilan sont expliquées en détail dans l'annexe consolidée.

Globalement, il ressort que :

- L'actif non courant ressort à 86 K€ en 2023 contre 50 K€ en 2022.
- L'actif courant ressort à 230 K€ en 2022 contre 461 K€ en 2022.
- Les provisions pour risques et charges ressortent à 64 K€ en 2023 contre 365 K€ en 2022
- Les dettes ressortent globalement à 31 803 K€ en 2023 contre 31 223 K€ en 2022

Les principales variations proviennent :

⇒ A l'actif :

- de la baisse du poste client : -384 K€
- Compensée en partie par la hausse de la trésorerie : +150 K€ et la hausse des immobilisations corporelles brutes : + 44 K€

⇒ Au Passif :

- De la baisse des provisions pour risques et charges : -301 K€
- De la hausse des autres dettes : +563 K€

#### • **Compte de résultat**

Le chiffre d'affaires consolidé est à néant en 2023 contre 370 K€ en 2022.

Le résultat opérationnel ressort à -227 K€ en 2023 contre 137 K€ en 2022.

Les dotations nettes aux amortissements et provisions s'élèvent à 293 K€ en 2023 contre 300 K€ en 2022.

Le résultat financier ressort à -246 K€ en 2023 contre un résultat proche de -217 K€ en 2022.

Le résultat avant impôts des entreprises intégrées fait ressortir une perte de -473 K€ en 2023 contre -80 K€ en 2022.

Le résultat net des entreprises intégrées ressort à -473 K€ en 2023 à comparer à un résultat de -80 K€ pour 2022.

- **Tableau de financement**

Le tableau de financement consolidé 2023 est présenté dans l'annexe consolidée. La capacité d'autofinancement se situe à - 715 K€ contre - 343 K€ en 2022. Les flux nets liés aux investissements dégagent un solde de -52 K€. Les flux des opérations de financement présentent un solde de 332 K€.

L'ensemble de ces flux se traduit par une variation de la trésorerie passant :

- d'une trésorerie de 3 K€
- à une trésorerie de 1 K€

soit une baisse globale nette de 2 K€.

## **2. LES COMPTES INDIVIDUELS DE L'EXERCICE**

Les charges d'exploitation représentent un montant de 122 K€ et concernent principalement des honoraires pour 98 K€ et des divers autres services extérieurs pour 23 K€

Le résultat d'exploitation est négatif et s'établit à -122 K€ contre -77 K€ en 2022.

Le résultat financier est à néant en 2023 contre 0,1 K€ en 2022.

Le résultat exceptionnel est égal à -2 K€ contre 0 € en 2022.

Le résultat net de l'exercice est une perte de -124 K€ contre une perte de -77 K€ en 2022.

### **Situation d'endettement**

L'endettement est constitué du compte courant actionnaire pour un montant de 27 914 K€.

### **III/ PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent en annexe.

### **IV/ ACTIVITE ET RESULTATS DES FILIALES**

- La société DEFREP a une activité immobilière et est entrée dans le périmètre d'intégration depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En 2023 ses produits d'exploitation sont de 0 € (contre 380 K€ l'exercice précédent d'honoraires facturés dans le cadre de l'opération ERAGNY ROSE DES VENTS pour 370 K€).

Ses charges d'exploitation s'élèvent à 102 K€ et sont principalement composés d'honoraires pour 38 K€ (dont honoraires expert-comptable et CAC pour 17 K€), des frais de déplacement pour 21 K€ et des frais de domiciliation et locations diverses pour 20 K€.

Le résultat financier positif de 1 020 K€ correspond :

- Au boni de TUP DEFREP COSMETICS pour 1 275 K€,
- Aux intérêts sur les comptes courants et sur emprunts pour -190 K€,
- et à la dotation aux provisions pour dépréciation du compte courant d'associé SELCODIS pour -64 K€.

Le résultat exceptionnel est de -0,2 K€ et correspond à des amendes et pénalités.

Son résultat net est de 918 K€.

**V/ PRISE DE PARTICIPATIONS- CESSION DE PARTICIPATION**

Aucune prise de participation ou cession de participation n'a eu lieu au cours de l'exercice 2023.

**VI/ AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2023 de la société (en euros) :

- Résultat de l'exercice est une perte de -124 k€  
Affecté en totalité au poste report à nouveau

Après affectation du résultat, la situation comptable se présenterait de la façon suivante :

- Capital social : 1.864.610
- Autres réserves : 2.116.033
- Report à nouveau : <34.444.626>
  
- Capitaux propres : <30.463.983>

Les capitaux propres de la société au 31 décembre 2023 sont de <30 463 983 > €. Le montant du capital social est de 1.864.610 €.

**VII/ RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende, au titre des trois exercices précédents.

**VIII/ DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, nous vous précisons qu'aucune dépense au titre des dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du même code n'a été comptabilisée au titre de l'exercice 2023.

**IX/ DETTES FOURNISSEURS ET CREANCES CLIENTS****9.1 Dettes Fournisseurs**

En application des articles L.441-14 et D.441-6 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance la décomposition par échéance du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par échéance inscrites dans les comptes de la société à la clôture de l'exercice :

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <b>reçues</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>						
Nombres de factures concernées	1		1		19	20
Montant total des factures concernées (TTC)	1 680		13		161 177	161 190
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	1%	0%	0%	0%	132%	132%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues	-		-	-	-	-
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	-		-	-	-	-
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai retenu : 30 jours					

**9.2 Créances clients**

En application des articles L.441-14 et D.441-6 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance la décomposition par échéance du solde des créances à l'égard des clients inscrites dans les comptes de la société à la clôture de ses deux derniers exercices :

Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <b>émises</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>						
Nombres de factures concernées						
Montant total des factures concernées (TTC)						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)						
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (TTC)						
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai retenu : 30 jours					

**X/ ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

En application de l'article L.232-1 du Code de commerce, je vous précise qu'aucunes dépenses en matière de recherche et développement n'ont été engagées au cours de l'exercice.

**XI/ PRETS INTER-ENTREPRISES**

Notre société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans à des entreprises avec lesquelles elle entretient des liens économiques.

**XII/ EVENEMENT SIGNIFICATIF**

La société n'a plus d'activité et continue d'exécuter son plan.

**XIII/ EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun évènement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.



### **XIII/ PERSPECTIVES**

Notre société continue de respecter son plan de redressement avec pour perspective une sortie en 2024.

### **XIV/ INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-210 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après la situation de votre société sur les actions d'autocontrôle qu'elle détient :

Au 31 décembre 2023, SELCODIS détenait 7.105 de ses propres actions.

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

Détenant plus des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

Lucien Selce

11, Chemin Calandrini

1231 Conches

Suisse

Conformément aux dispositions de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, aux articles 223-22 et suivants du Règlement Général de l'AMF, nous vous informons qu'il n'y a eu aucune opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange d'actions réalisées au cours de l'exercice par les personnes visées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier.

## **INFORMATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

### **XV/ CONVENTIONS CONCLUES**

#### 15.1 Conventions visées par l'article L225-86 et suivant du Code civil

Lesdites conventions sont détaillées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes dont lecture sera donnée à l'assemblée. Il est précisé qu'au cours de l'exercice aucune convention nouvelle n'a été conclue.

#### 15.2 Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une des filiales

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice

### **XVI/ INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

#### **Monsieur Michel Jimenez**

##### Groupe Selcodis

- Président et membre du Directoire de la société SELCODIS
- Président du Conseil d'administration de DEFREP.
- gérant de la SNC DEFREP COSMETICS

##### Autres :

Néant

#### **Monsieur Lucien SELCE**

##### Groupe Selcodis

- Président du Conseil de Surveillance de la société SELCODIS
- Administrateur de la société DEFREP

##### Autres

Néant

**Monsieur Bernard ROQUES**

Groupe Selcodis

- Membre du Conseil de Surveillance de la société Selcodis
- Administrateur de la société Euro Distribution Alimentaire

Autres

- Administrateur de la société FL Vuitton Gestion

**Madame Natasha SELCE**

Groupe Selcodis

- Membre du Conseil de Surveillance de la société Selcodis

Autres

- Gérante de la SCI LUNA

**Monsieur François-Louis VUITTON**

Groupe Selcodis

- Membre du Conseil de Surveillance et Vice Président de la société Selcodis

Autres

- Directeur Général et Administrateur de la société Inès de La Fressange SA
- Président du Conseil de Surveillance de la société FL VUITTON Gestion et Conseil
- Gérant de la SC Financière FL VUITTON
- Gérant de la SCI FL VUITTON
- Administrateur Sicav de ODDO Génération

**XVII/ REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Au titre de l'exercice 2023 nous vous informons qu'il n'a été versé aucune rémunération ni attribué aucun avantage de toute nature aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance à raison de leur fonction de mandataires et il n'a été versé aucune rémunération par le groupe ou ses filiales à quelque titre que ce soit.

## **XVIII PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE**

### **18.1 Composition et expertise du Directoire et du Conseil de Surveillance**

#### **- Directoire**

	Nom	Date de 1 <sup>ère</sup> Nomination	Date de renouvellement	Date d'expiration du mandat
Président du directoire	Michel Jimenez	23/06/2016	CS du 14/11/2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Membre du directoire	Pierre Baumgartner	23/06/2016	CS du 14/11/2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025

Les mandats du Président du Directoire, Monsieur Michel JIMENEZ, et du membre du Directoire, Monsieur Pierre BAUMGARTNER, devraient être renouvelés par le Conseil de surveillance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes 2021 pour une durée de six années, soit jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

#### **- Conseil de Surveillance**

	Nom	Date de 1 <sup>ère</sup> Nomination	Date de renouvellement	Date d'expiration du mandat
Président du Conseil de Surveillance	Lucien Selce	20/12/2006	AGO du 30/11/2018	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2023
Membre du CS	Bernard Roques	26/04/2007	AGO du 30/11/2018	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2023
Membre du CS	Louis François Vuitton	20/12/2006	AGO du 30/11/2018	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2023
Membre du CS	Natasha Selce	28/04/2017		AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2023

#### **Expertise des membres du Conseil de Surveillance :**

**Lucien Selce**, diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Nice, il a occupé pendant 12 ans différents postes dans la banque d'investissement à Paris, puis à Londres.

Il dirige depuis 1999 un groupe d'investissements au titre duquel il occupe des postes d'administrateurs dans des sociétés industrielles et commerciales.

**Bernard Roques**, diplômé de l'Ecole de Commerce et Administration, a d'abord été en charge des prises de participations à la S D R SODECCO avant d'occuper des responsabilités de direction dans différentes P M E puis au sein des groupes Pinault et ensuite I F I.

**François-Louis Vuitton** – M. François Louis Vuitton est diplômé de l'institut supérieur de commerce et de la chambre de commerce de Paris. Au cours de sa carrière il a exercé différentes fonctions au sein du groupe Calberson, du Groupe Manzinger, des parfums Weill, Cuisine Plus – Bain Plus et Orcofi. Depuis 1994 il a repris la société Ines de la Fressange et a travaillé chez UBS et à la Banque de Neuflyze. Il est entré dernièrement à la Financière Edmond de Rothschild.

**Natasha Selce** membre indépendant

## **18.2 Règlement Intérieur**

Adopté lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 26 avril 2007, il précise les conditions de fonctionnement des organes de Direction et de Surveillance et en particulier :

- Le rôle du conseil ;
- Le cycle et l'ordre du jour des Réunions préprogrammées ;
- Le fonctionnement et les pouvoirs du Directoire ;
- La mission des comités :
  - o Le comité « contrôle des comptes »
  - o Le comité « stratégie et investissements »
- Les membres indépendants ;
- Le mode de contrôle de la qualité de l'information fournie aux actionnaires et au marché ;
- Les conditions d'application pour la tenue des réunions par des moyens de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur.

## **18.3 Composition des comités**

- Le comité « contrôle des comptes » :
  - o Monsieur Lucien Selce
  - o Monsieur Bernard Roques
- Le comité « stratégie et investissements »
  - o Monsieur François Louis Vuitton
  - o Madame Natasha SELCE

## **18.4 Membre indépendant**

- Madame Natasha Selce

## **18.5 Limitation des Pouvoirs du Directoire**

Sans l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, le Directoire ne peut accomplir les actes suivants :

- Au delà de 1 M € :
  - o L'engagement d'investissement ou de prises de participation
  - o Les opérations financières susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de l'Entreprise
  - o La signature de tout traité de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actifs
  - o La cession de toute branche d'activité ou entité.
- Et quel qu'en soit le montant de l'opération :
  - o L'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la société
  - o L'émission de valeur mobilière de toute nature
  - o Les décisions de nature à influencer la stratégie du Groupe
  - o Le rachat par la société de ses propres actions.

## **18.6 Convocations aux réunions et diffusion de l'information**

Les membres du conseil ont accès à leur demande à toute information concernant le fonctionnement de la société en particulier aux reportings d'exploitation et de trésorerie. Ils sont convoqués conformément aux statuts ainsi que les commissaires aux comptes qui, pour leur part, ne le sont que lors des réunions d'arrêté des comptes annuels et semestriels.

## **18.7 Activités des organes d'administration au cours de l'exercice 2023**

Compte tenu de difficultés rencontrées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés définitifs des comptes 2021 et 2022, le Directoire et le Conseil de surveillance ne sont réunis qu'en 2023 afin d'arrêter lesdits comptes :

- Le Directoire s'est réuni le 9 février 2023 pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2021,
- Le Conseil de surveillance s'est réuni le 9 février 2023 pour l'examen des comptes au 31 décembre 2021,
- Le Directoire s'est réuni le 5 juillet 2023 afin de modifier la résolution proposée à l'assemblée générale d'approbation des comptes l'exercice 2021 concernant le renouvellement dun co-commissaire aux comptes,
- Le Directoire s'est réuni le 18 juillet 2023 pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2022,
- Le Conseil de surveillance s'est réuni le 18 juillet 2023 pour l'examen des comptes au 31 décembre 2022,
- Le Conseil de surveillance s'est réuni le 14 novembre 2023 à l'issue de l'assemblée générale d'approbation des comptes au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022 pour statuer sur le renouvellement des mandats des membres du Directoire,
- Les réunions du Directoire et du Conseil de surveillance se sont déroulées à Paris.
- Les procès-verbaux du Conseil de surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion, communiqués aux membres et signés.

## **18.8 Principales décisions adoptées par le conseil de surveillance au cours de l'exercice 2023**

- Le Conseil de surveillance a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021,
- Le Conseil de surveillance a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Le Conseil de surveillance a renouvelé les mandats des membres du Directoire,

## **XIX/ PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE**

Le contrôle interne au sein de la société est défini comme le processus mis en œuvre par le conseil de surveillance, le Directoire et le personnel en vue de fournir une assurance quant à la fiabilité des informations financières, la conformité aux lois et règlements, la réalisation et l'optimisation des opérations, la sauvegarde des actifs.

### **19.1 Organisation générale des procédures de contrôle interne et de gestion des risques**

En matière de procédures de contrôle interne, les responsabilités étaient assumées aux divers niveaux de l'organisation du Groupe.

Au niveau, d'abord, de chacune des sociétés consolidées par le Groupe, le contrôle interne était organisé sous l'autorité des organes sociaux de l'entreprise. L'établissement des comptes, son calendrier, et ses méthodes devaient être conformes au manuel de procédures comptables. Les comptes étaient arrêtés par les conseils d'administration ou par les associés uniques des filiales et sont approuvés par les assemblées générales. S'agissant du reporting en cours d'année, les organes sociaux disposaient d'un document type à remplir selon un calendrier défini.

Une centralisation et une analyse de ces documents étaient réalisées au sein du service Contrôle de Gestion. Un Comité de site avait lieu au minimum une fois par trimestre. Il permettait de passer en revue tous les documents établis et de définir les actions correctrices à mettre en place.

Cette organisation est complétée par les Commissaires aux Comptes qui certifient les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe.

### **19.2 Le Directoire et le Conseil de Surveillance**

Le Directoire est composé de 2 membres, il assure la direction de la société sous le contrôle du Conseil de Surveillance qui est composé de 4 membres et qui exerce un contrôle permanent sur la gestion de la société.

Il a été adopté au sein de la société un règlement intérieur qui précise les conditions de fonctionnement des organes de direction et de surveillance (cf. point 19.2 ci-avant), des comités des comptes et de stratégie et investissement (cf. 19.3 ci avant) ainsi que des limitations des pouvoirs du Directoire (cf. 19.5 ci avant)

### **19.3 Descriptif des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration comptables & financières**

La procédure et l'analyse de l'information financière s'appuient sur un ensemble de procédures de gestion financière telles que :

- la consolidation des comptes du Groupe SELCODIS, réalisée fin Juin et Fin Décembre à l'aide d'outils et selon des procédures du Groupe.

## SELCODIS

- le Groupe s'assure de manière régulière de l'évolution des engagements hors bilan du Groupe. Ce contrôle est effectué notamment dans le cadre du processus de consolidation dans la mesure où les sociétés sont tenues de préciser de manière exhaustive la liste de leurs engagements.
- L'accélération de la remontée des informations du reporting définit la périodicité de remontées des informations.

## **XX/ RENVOI AUX DISPOSITIONS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ PRÉVOYANT LES MODALITÉS PARTICULIÈRES RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Les statuts de la société précisent à l'article 23- 2 « Assemblées Générales » les conditions de participation des actionnaires aux assemblées générales.

## **XXI/ ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE**

Les statuts de la société ne contiennent pas de dispositions qui auraient pour effet de retarder, différer ou entraver un changement de contrôle.

## **XXII RESPONSABILITE SOCIALE, SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTAL**

### **22.1 Conséquence sociale et environnementale de l'activité de la société : conséquences sur le changement climatique de l'usage et des biens produits**

La société n'a pas d'activité ni de salariés et n'a donc pas pris d'engagement environnementaux, sociaux et en matière de changement climatique. Au sein de ses filiales, aucun engagement de ce type n'a été pris.

Elle estime n'avoir pas de risques financiers liés aux effets du changement climatique et n'a donc pas eu à prendre des mesures pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas carbone dans son activité.

### **22.2 Engagement de la société en faveur de l'économie circulaire et de la lutte contre le gaspillage alimentaire, en faveur du développement durable de la lutte contre la discrimination et de la diversité**

Aucun engagement de ce type n'a été pris tant au niveau de la société ainsi que de ses filiales.

## **XXV/ TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS**

Le tableau des cinq derniers exercices figure en annexe ci-après.

## **XXVI/ TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS AU DIRECTOIRE**

Au présent rapport est joint le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, par



application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

**XXVII/ NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES (Normes IAS / IFRS )**

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats membres doivent présenter, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), émis par l'I.A.S.B (International Accounting Standards Board).

Le groupe qui a appliqué jusqu'en 2004 les principes comptables français, étant soumis à cette obligation, établit à compter de l'exercice 2005 ses comptes consolidés selon les normes IFRS.

L'information financière en normes IFRS sur l'exercice 2022 a été établie sous la responsabilité des organes d'administration et a fait l'objet de diligences d'audit par les commissaires aux comptes du Groupe.

==== - - - ==== - - - ==== - - - ====

Nous allons maintenant vous donner lecture des rapports sur les comptes annuels de vos Commissaires aux Comptes et de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-88 et suivants du Code de Commerce. Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

**SELCODIS**

---

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE  
AU DIRECTOIRE  
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL  
(Articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce)**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

NEANT

## RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICES CONCERNES				
	2023	2022	2021	2020	2019
<b>I – CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social.....	1864610	1864610	1864610	1864610	1864610
Nombre des actions ordinaires existantes.....	6215364	6215364	6215364	6215364	6215364
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes.....					
Nombre maximal d'actions futures à créer Par conversion d'obligations.....					
Par exercice de droits de souscription.....					
<b>II – OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes.....					
Résultat avant impôts, participation des salariés & dotations aux amortissements et provisions.....	- 425 307	- 377 953	- 606 004	- 374 487	- 22 178 032
Impôts sur les bénéfices.....					
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés & dotations aux amortissements et provisions.....	- 124 404	- 77 050	- 181 199	- 88 787	819 191
Résultat distribué.....					
<b>III – RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat avant impôts, participation des salariés & dotations aux amortissements et provisions.....	-0,068	-0,061	-0,098	-0,060	-3,568
Résultat après impôts, participation des salariés & dotations aux amortissements & provisions.....	-0,020	-0,012	-0,029	-0,014	0,132
Dividende attribué à chaque action.....					
<b>IV – PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés.....					
Montant de la masse salariale .....					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres Sociales, etc.).....					

**COMPTES CONSOLIDES****1. ACTIF (EN K€)**

	Exercice clos le 31.12.2023	Exercice clos le 31.12.2022
<b>ACTIF</b>		
Ecart d'acquisition		
immobilisations incorporelles nettes		0
immobilisations corporelles nettes	86	50
Actifs financiers non courants	0	0
Impôts différés		
<b>Actif non courant</b>	<b>86</b>	<b>50</b>
Stocks de marchandises	0	0
Stock de matières premières		
Créances clients	60	444
Autres créances	169	13
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	3
<b>Actif courant</b>	<b>230</b>	<b>461</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>316</b>	<b>511</b>

**2. PASSIF (EN K€)**

	Exercice clos le 31.12.2023	Exercice clos le 31.12.2022
<b>Passif</b>		
Capital	1 865	1 865
Réserves consolidées	-32 942	-32 862
Résultat net Groupe	-473	-80
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>-31 550</b>	<b>-31 077</b>
Intérêts minoritaires	0	0
Réserves minoritaires	0	0
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	<b>-31 550</b>	<b>-31 077</b>
Provisions pour risques et charges - Part à long terme	64	365
Dettes financières à long terme	27 915	27 584
<b>Passif non courant</b>	<b>27 979</b>	<b>27 949</b>
Dettes fournisseurs d'exploitation	329	281
Provisions pour risques et charges - Part à moins d'un an	0	0
Autres dettes	3 558	3 358
Dettes financières à court terme	0	0
Crédits à court terme et banques	0	0
<b>Passif courant</b>	<b>3 887</b>	<b>3 639</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>316</b>	<b>511</b>

**3. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (EN K€)**

	Exercice clos le 31.12.23	Exercice clos le 31.12.22
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	0	370
Autres produits de l'activité		0
<b>TOTAL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE</b>	<b>0</b>	<b>370</b>
Achats consommés		
Achats et charges externes	-520	-471
Subventions d'exploitation		
Impôts et taxes		
Charges de personnel		
Dotation aux amort. Et aux provisions nettes	293	300
Autres produits et charges	0	-62
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>-227</b>	<b>137</b>
Sortie Titres de participation		0
Reprise provision Titres de participation		0
Autres produits et charges non courant	0	0
<b>Résultat opérationnel non courant</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>-227</b>	<b>137</b>
Coûts de l'endettement net	0	0
Autres produits et charges financières	-246	-217
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>-473</b>	<b>-80</b>
Impôt sur les résultats		
<b>RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES</b>	<b>-473</b>	<b>-80</b>
Quote-part de résultat mis en équivalence	0	0
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>-473</b>	<b>-80</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires	0	0
<b>RESULTAT NET REVENANT L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE</b>	<b>-473</b>	<b>-80</b>
Résultat net par action (en euros)	-0.047	-0.008
Résultat net dilué par action (en euros)	-0.047	-0.008

**4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (EN K€)**

(En milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
<b>TRESORERIE AU 1ER JANVIER</b>	<b>3</b>	<b>115</b>
<b>FLUX D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net de l'ensemble consolidé	-473	-80
Résultat des minoritaires	0	0
Amortissements et provisions nets des reprises	-242	-263
Actualisation des dettes et créances long terme (Plus) ou moins value sur sortie d'actifs	0	
Neutralisation du résultat sociétés mises en équivalence	0	0
Variation périmètre		
Coût de l'endettement financier net	0	0
Charges d'impôt (exigible et différé)		
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>-715</b>	<b>-343</b>
Impôts versés		
Variation sur clients et autres créances	184	-392
Variation sur fournisseurs et autres dettes	248	310
Impact sortie de périmètre		
Incidence variation de périmètre ( trésorerie acquise)		
<b>Flux nets de trésorerie opérationnels</b>	<b>-282</b>	<b>-424</b>
<b>FLUX D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-52</b>	<b>-8</b>
<b>Flux nets de trésorerie sur investissements</b>	<b>-52</b>	<b>-8</b>
<b>Flux nets de trésorerie après investissements</b>	<b>-333</b>	<b>-432</b>
<b>FLUX DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de capital		
Augmentation / remboursement net des comptes courants	332	321
Remboursement emprunt		
Intérêts financiers nets versés		
<b>Flux nets de trésorerie sur opérations de financement</b>	<b>332</b>	<b>321</b>
Variation de la trésorerie	-2	-111
<b>TRESORERIE DE FIN DE PERIODE</b>	<b>1</b>	<b>3</b>

**5. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES (EN K€)**

Le capital social est composé de 6 215 364 actions.

Variation des capitaux propres du Groupe en K€

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total capitaux propres
<b>Situation au 31/12/2022</b>	<b>1 865</b>	<b>(32 862)</b>	<b>(80)</b>	<b>(31 077)</b>
Affectation résultat N-1		(80)	80	0
Résultat 31.12.22			(473)	(473)
Variation périmètre				0
<b>Situation au 31.12.22</b>	<b>1 865</b>	<b>(32 941)</b>	<b>(473)</b>	<b>(31 550)</b>

Intérêts minoritaires

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Intérêts minoritaires en début d'exercice	0	0
Résultat de l'exercice	0	0
Variation périmètre (déconsolidation Marc Milann)		
Variation périmètre (déconsolidation GIE SUPERVOX)	0	0
Réserves		
<b>Intérêts minoritaires en fin d'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**

**NOTES PRELIMINAIRES**

**Informations relatives à l'entreprise**

SELCODIS SA est la société mère d'un Groupe dont les principales activités, au travers de sa filiale EDA SA, ont été perdues après la mise en liquidation judiciaire de cette filiale.

SELCODIS SA garde néanmoins ses activités annexes au travers de ses filiales la société DEFREP qui a une activité immobilière et la SNC DEFREP COSMETICS qui commercialise des produits cosmétiques.

**Déclaration de conformité**

Les états financiers consolidés du Groupe SELCODIS au 31 décembre 2023 ont été préparés conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté par l'Union Européenne.

**1. FAITS CARACTERISTIQUES**

Nous vous rappelons que depuis le jugement du 29 novembre 2011 du Tribunal de commerce de Paris, une procédure de redressement judiciaire a été ouverte à l'encontre de notre société, lors de laquelle a été nommé Maître Christophe Thévenot en qualité d'administrateur judiciaire et Maître Frédérique Levy en qualité de mandataire judiciaire.

Puis, par jugement en date du 3 juillet 2013, le Tribunal a accepté un plan de redressement par voie de continuation de la société et a désigné la société Thevenot Perdereau Manière en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

Ce jugement a fixé les modalités suivantes :

- Remboursement des créances dont le montant est inférieur à 300 euros à intervenir dès l'adoption du plan
- Règlement des autres créances vérifiées et admises à 100 % sur 10 ans, à l'exception du compte courant d'associé de Mr Selce dont le paiement est différé en fin de plan
- La caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€ pour des pertes sur les filiales liquidées.
- Le plan est payé par échéances :
  - les 9 premières échéances ont été honorées de juillet 2014 à novembre 2022 ,

Depuis cette date le plan de continuation est exécuté et le règlement de la dixième et dernière échéance est intervenu en décembre 2023.

Depuis, le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la société DEFREP fait partie du groupe d'intégration fiscale dont Selcodis est tête de groupe.



## SELCODIS

En janvier 2018, au titre d'un protocole transactionnel, la SNC DEFREP COSMETICS a acquis les 50% restants de IT STYLE Diffusion, puis les a cédés en août 2018 à IT France HOLDING. Au 31/12/2018, la SNC DEFREP COSMETICS détient 50% de IT STYLE DIFFUSION.

La SNC DEFREP COSMETICS a été intégrée dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2017.

En date du 27/08/2018, la société IT STYLE DIFFUSION a acquis 100% du capital de la société IT SUD TOULON.

A la date du 09 juillet 2020, une procédure de liquidation judiciaire a été ouverte à l'encontre de la société IT STYLE Diffusion.

Par jugement en date du 14 octobre 2020, le tribunal judiciaire de Paris a cantonné la saisie réalisée sur les sociétés DEFREP et DEFREP COSMETICS à la somme de 41 522,05 €, dans le cadre du litige les opposant à la société IT STYLE DIFFUSION.

A la date du 31/12/2023, le GIE SUPERVOX, dont Selcodis détient 43,75%, est en cours de liquidation.

A la date du 30/12/2023, la société DEFREP a absorbé la société DEFREP COSMETICS, qu'elle détenait à 100%, dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine (TUP) avec effet rétroactif au 01<sup>er</sup> janvier 2023.

## **2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

### **2.1 Principes généraux de consolidation**

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2023 sont identiques à ceux détaillés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022 publiés.

Au titre de l'exercice, les filiales sans aucune activité mises en liquidation judiciaire ont été exclues du périmètre de consolidation.

#### **2.1.1 Méthodes de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent au 31 décembre 2023 les états financiers de SELCODIS et de sa filiale : DEFREP.

Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de manière à tirer avantage de ses activités.

Les sociétés sur lesquelles SELCODIS exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les exceptions à ce principe concernent les sociétés qui ne présentent qu'un intérêt mineur pour être consolidées, dans la mesure où leurs états financiers ne contribuent pas de façon significative aux comptes consolidés et n'intègrent pas des flux intra-groupes avec les sociétés du Groupe.

Les incidences des transactions entre les sociétés du Groupe sont éliminées :

- Élimination des transactions internes au groupe et des comptes réciproques entre les sociétés intégrées,
- Élimination des dividendes versés entre sociétés consolidées,
- Élimination des constitutions ou reprises de provisions sur les titres et créances des sociétés consolidées, ainsi que les provisions pour risques et charges destinées à couvrir les situations nettes déficitaires des filiales consolidées.

### **2.1.2 Date d'arrêté des comptes**

Toutes les sociétés consolidées ont établi des arrêté de comptes au 31 décembre 2023.

### **2.1.3 Méthode de conversion des éléments en devise**

L'euro est la méthode de fonctionnement et la monnaie de présentation des comptes, employée par SELCODIS et ses filiales.

### **2.1.4 Classification des actifs et passifs courants et non courants**

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, ainsi que la trésorerie disponible et les valeurs mobilières de placement constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

## **2.2 Méthodes d'évaluation**

### **2.2.1 Écarts d'acquisition**

L'écart calculé entre le coût d'achat des participations acquises et la quote-part de capitaux propres correspondante est prioritairement affecté aux actifs et passifs identifiés de l'entreprise acquise, de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur.

L'écart résiduel est inscrit au poste "écarts d'acquisition" et affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur (cf. § 2.2.4 Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés). En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel.

### **2.2.2 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charges sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif incorporel. Les valeurs comptables des actifs incorporels sont revues à chaque clôture, afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur de chacun des actifs considérés.

### **2.2.3 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Les valeurs comptables des actifs corporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier les éventuelles pertes de valeur.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

### **2.2.4 Actifs financiers non courants**

Les titres de participation non consolidés, les prêts et dépôts et cautionnements constituent les actifs financiers non courants.

Ces actifs ne relèvent pas d'IAS 39 et sont, par application de la norme IAS 27, maintenus au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des provisions éventuellement nécessaires.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Cette valeur est estimée en tenant compte de la quote-part d'actif net majoré des plus-values latentes, et de la tendance des résultats ainsi que de l'intérêt économique des sociétés pour le Groupe.

En cas de cession postérieure à la clôture de l'exercice, les conditions de cession sont retenues pour la détermination des éventuelles provisions pour dépréciation des titres de participation.

### **2.2.5 Clients et comptes rattachés**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### **2.2.6 Impôts différés**

Les impôts différés sont valorisés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt connus à la clôture. Ils sont calculés pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et passifs du Groupe SELCODIS.

Les actifs d'impôt différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant des pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés, dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs existeront sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

La valeur probable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Les actifs d'impôt différés non reconnus sont appréciés à chaque clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de la clôture.

### **2.2.7 Emprunts**

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif. Les frais et primes d'émission d'emprunts ainsi que les primes de remboursement d'obligations n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif. A chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par exception, les passifs pour lesquels l'échéancier de remboursement n'est pas connu avec une précision suffisante sont comptabilisés à leur valeur nominale (compte courant de Mr Lucien SELCE).

**2.2.8 Provisions pour risques et charges**

Des provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un évènement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable.

**Autres provisions**

Les provisions pour litige font l'objet d'une analyse et d'une évaluation au cas par cas.

**2.2.9 Résultat par action**

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué est, en l'absence de dilution et de plan de stock-option, identique au résultat par action.

**3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

	31/12/2023		31/12/2022
	% de contrôle	% intérêt	
Sociétés consolidées par intégration globale			
<b>SELCODIS</b> 68,rue Singer – 75016 Paris			
<b>DEFREP</b> 68,rue Singer – 75016 Paris	100,00%	100,00%	100,00%
<b>DEFREP COSMETICS</b> 68,rue Singer – 75016 Paris			100,00%

La société DEFREP COSMETICS a été absorbée par DEFREP dans le cadre d'une TUP au 30/12/2023.

## 4. RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL

### Rapport de l'activité au 31 décembre 2023

En date du 3 juillet 2013, le Tribunal a accepté le plan de redressement par voie de continuation de la société.

Les 5 premières échéances du plan ont été honorées de juillet 2014 à décembre 2018. Le règlement de la sixième échéance de 2019 a été effectué en juillet 2020.

Le règlement de la septième échéance de 2020 a été effectué en février 2021 et celui de la huitième échéance a été effectué en novembre 2021.

Le règlement de la neuvième échéance de 2022 a été effectué en novembre 2022.

Le règlement de la dixième et dernière échéance de 2023 a été effectué en décembre 2023.

## 5. NOTE SUR LE BILAN CONSOLIDE

### 5.1 Immobilisations incorporelles, corporelles et actifs financiers non courants

Le détail des immobilisations brutes est le suivant :

(en milliers d'euros)	31.12.23	31.12.2022
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	99	55
Actifs financiers non courants	1 404	1 396
<b>Total immobilisations</b>	<b>1 503</b>	<b>1 451</b>

Le détail des amortissements et provisions est le suivant :

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	13	5
Actifs financiers non courants	1 404	1 396
<b>Total immobilisations</b>	<b>1 417</b>	<b>1 401</b>

Les actifs financiers non courants sont essentiellement constitués des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31.12.22	Augmentation	Diminution	31.12.23
Participations non consolidées	1 066	0		1 066
Dépôt sur baux commerciaux	0			0
Autres actifs financiers non courants	330	8		338
<b>Valeur brute</b>	<b>1 396</b>	<b>8</b>		<b>1 404</b>





Les dépréciations relatives aux actifs financiers non courants sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Dotations	Reprises	31.12.2023
Participations non consolidées	1 066		0	1 066
Dépôts sur baux commerciaux	0		0	0
Autres actifs financiers non courants	330	8	0	338
<b>Total dépréciations sur actifs financiers non courants</b>	<b>1 396</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>1 404</b>

Les participations non consolidées correspondent :

- Aux titres des sociétés en liquidation :

EDA	1 066 K€
<b>Au 31.12.2023</b>	<b>1 066 K€</b>

Le tableau suivant détaille par participation, la situation des capitaux propres à la dernière clôture annuelle, la quote-part de participation ainsi que les valeurs comptables inscrites dans les comptes de SELCODIS :

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

	(K€)	autres que le capital	détenu (%)	Brut / Net		Avances	avals donnés par la société Selcodis		
				Brut	Net				
GIE FINANCIERE SUPERVOX Z.I. du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 381 484 161	17	-4 350	25,00	6	0	3 295	-	0	-
EDA SA (1) 31 avenue F. Roosevelt 75008 Paris SIREN : 347 715 914	4 045	-25 516	99,94	1 066	0	0	0	257 185	-29 049
DEFREP SA 68 rue Singer - 75008 Paris SIREN : 338 864 853	2 118	-4 837	100,00	8 587	0	1 567	0	0	918

(1) Les chiffres de la société EDA concernent l'exercice du 31 décembre 2008.

## 5.2 Impôts différés actifs

Aucun impôt différé n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

## 5.3 Stock

	31/12/2023	31/12/2022
Valeur brute des stocks	0	0
Dépréciation des stocks	0	
<b>Valeur nette des stocks</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 5.4 Créances clients & comptes rattachés et autres créances

### Détail des créances clients et autres créances

En milliers d'euros	Valeur nette au 31/12/2023	Valeur nette au 31/12/2022
Etat & collectivité	9	8
Charges constatées d'avance et cpte de régularisation d'actif	10	5
Créances sur société d'affacturage		
Créances sur filiales non consolidées	0	0
Débiteurs divers	150	0
<b>Valeur nette des créances</b>	<b>169</b>	<b>13</b>

### Echéancier des clients et comptes rattachés et autres créances

En milliers d'euros	Total 31/12/23	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients et comptes rattachés	0	0	
Etat et collectivité	9	9	
Charges constatées d'avance	10	10	
Créances sur filiales non consolidées	0	0	
Débiteurs divers	150	150	
<b>Valeur nette des créances</b>	<b>169</b>	<b>169</b>	

## 5.5 Créances sur filiales non consolidées

Au 31 décembre 2023, l'analyse du risque est la suivante :

<i>JUSTES VALEURS BILANCIELLE (En milliers d'euros)</i>	<b>Brut</b>	<b>Provision pour dépréciation</b>	<b>Imputation sur compte courant</b>	<b>Net</b>
Titres de participation détenus par SELCODIS	1 066	-1 066		0
Créances détenues par SELCODIS	3 297	-3 297		0
Créances détenues par DEFREP	1 577	-1 577		0
	<b>5 940</b>	<b>-5 940</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 5.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie nette s'établit à 1 K€ et se détaille de la façon suivante :

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Trésorerie et équivalents actifs	1	4
Concours bancaires	0	1
<b>Trésorerie nette</b>	<b>1</b>	<b>3</b>

## 5.7 Réserves consolidées

Ce poste comprend pour l'essentiel :

- La part du groupe dans les résultats non distribués et annulés par les sociétés consolidées depuis leur entrée dans le périmètre de consolidation jusqu'à l'ouverture de l'exercice,
- L'incidence sur les résultats des retraitements accumulés.

## 5.8 Provisions pour risques & charges

### 5.8.1 Part à long terme

La part à long terme des provisions pour risques et charges se détaille de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Divers	365	0	301	64
<b>Total</b>	<b>365</b>	<b>0</b>	<b>301</b>	<b>64</b>

Les reprises de provisions pour 301 k€ sont en lien avec le règlement de la 10ème échéance du plan.

### 5.8.2 Part à court terme

La part à court terme des provisions pour risques et charges se détaille de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Divers	0		0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

## 5.9 Emprunts & dettes financières

L'échéancier des emprunts et dettes financières diverses est le suivant :

En milliers d'euros	Total 31/12/2023	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt et dettes financières diverses				
Emprunt Crédit-bail				
Compte-courant LS réservé, risques liquidatifs hors bilan (1) et Cegi (2)	8 176		8 176	
Compte-courant LS disponible	19 739		19 739	
<b>TOTAL</b>	<b>27 915</b>		<b>27 915</b>	<b>-</b>

(1) Les risques liquidatifs hors bilan des filiales (Voir § 6) sont estimés à 4 176 K€.

(2) Monsieur Selce a affecté à titre de gage et de nantissement au profit de la CEGI son compte courant à hauteur de 4 000 K€

Comme indiqué dans le § 6 (engagement hors bilan), Monsieur Lucien SELCE s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements hors bilan.

## 5.10 Détail des dettes d'exploitation

Le détail des postes autres dettes est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Dettes fiscales et sociales	283	314
Divers	3 275	3 044
Produits constatés d'avance		-
<b>TOTAL</b>	<b>3 558</b>	<b>3 358</b>

L'ensemble de ces dettes est à échéance moins d'un an.

## 6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

La société n'a pas réalisé de chiffre d'affaire en 2023.

Les charges externes de 520 K€ sont principalement composées :

- Locations pour 20 K€
- Honoraires pour 136 k€ dont 80 K€ d'honoraires de comptabilité et commissariat aux comptes , 18 K€ d'honoraires juridiques .
- Des charges de la 10ème échéance réglée pour 301 K€. Une reprise de provision a été réalisé pour 301 K€.

Le résultat opérationnel ressort au 31/12/2023 à -227 K€.

Compte tenu d'un résultat financier de -246 K€, composée principalement des intérêts des dettes financières, le resultat net s'élève à -473 K€.

### 6.1 Situation des amortissements réputés différés (ARD) et reports déficitaires fiscaux du groupe

Dans le cadre de la situation consolidée au 31 décembre 2023, la situation fiscale se traduit par :

- Déficit reportables (en base) : 49 931 K€
- Au 31 décembre 2023, l'impôt relatif aux déficits reportables n'a pas été comptabilisé.

Le groupe fiscal comprend, au 31 décembre 2023, les sociétés suivantes :

- SELCODIS
- DEFREP

**AUTRES INFORMATIONS****Engagements hors bilan**

Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties (1)	4 176
Engagements de paiement de loyers	0
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	
Autres engagements donnés	0
<b>Total</b>	<b>4 176</b>
(1) Dont concernant :	
- Plan de continuation Nauder	4 176
<b>Engagements reçus</b>	
Cautions (2)	8 584
<b>Total</b>	<b>8 584</b>
<b>Nantissement du compte courant</b>	
Compte courant M. Selce au profit de la Cegi	4 000
<b>Total</b>	<b>4 000</b>

( 2) Dont octroyées principalement par :

- <u>Chenard &amp; Walcker</u> : sur plan de continuation Nauder 2000	4.176
- <u>CEGI</u> (Loyer Auterive)	1.734

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Lucien Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements hors bilan au titre des risques sur filiales.

- <u>Lucien Selce</u>	27 915
-----------------------	--------

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Lucien Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à hauteur de 10.000 K€ pour couvrir les engagements bilanciels au titre des risques sur filiales liquidées.

A ce titre, la caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€

**Dettes garanties par des sûretés réelles**

Néant.

**Autres engagements**

Le compte courant de Monsieur Lucien Selce fait l'objet d'un nantissement au profit de la CEGI à hauteur de 4.000 K€.

**7. INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES**

En conformité avec la norme IAS 24.9 révisée en 2003, il est présenté ci-après les données relatives aux personnes morales contrôlant le Groupe, aux personnes physiques faisant partie des principaux dirigeants, étant rappelé que, compte tenu des déconsolidations intervenues en 2003 et 2004, il n'existe plus de parties liées contrôlées par le Groupe.

1. Personnes morales	K€
Néant	
<b>Total</b>	<b>0</b>
<b>2. PERSONNES PHYSIQUES</b>	
Monsieur Lucien SELCE	0
Compte courant passif (1) (2)	27 915
<b>Total</b>	<b>27 915</b>

(1) Au 31 décembre 2023, le compte courant de Monsieur Selce a été évalué à sa juste valeur.

Le tableau suivant retrace ces modalités d'évaluation des comptes courants de Monsieur Selce au 31.12.2023

Nature du compte	Valeur avant retraitement	Imputation des créances sur filiales non consolidées (Cf. § 5 .8)	31/12/2023
Compte courant	27 915	0	27 915

(2) Monsieur Lucien Selce a réservé ce compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les risques résiduels hors bilan (4.176 K€) et l'engagement au profit de la CEGI (4.000 K€) (cf. § 6)

SELCODIS

**BILAN ACTIF**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	50 000		50 000	84,49	50 000	96,61
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	9 658 983	9 658 983				
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL (I)</b>	<b>9 708 983</b>	<b>9 658 983</b>	<b>50 000</b>	84,49	<b>50 000</b>	96,61
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéficiaires						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	3 296 206	3 296 206				
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	105 707	105 707				
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	709		709	1,20	74	0,14
Charges constatées d'avance	8 470		8 470	14,31	1 680	3,25
<b>TOTAL (II)</b>	<b>3 411 091</b>	<b>3 401 913</b>	<b>9 179</b>	15,51	<b>1 754</b>	3,39
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>13 120 074</b>	<b>13 060 895</b>	<b>59 179</b>	100,00	<b>51 754</b>	100,00



SELCODIS

**BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : 1 864 610 )	<b>1 864 610</b>	N/S	<b>1 864 610</b>	N/S
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	2 116 033	N/S	2 116 033	N/S
Report à nouveau	-34 320 222	N/S	-34 243 171	N/S
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-124 404</b>	-210,21	<b>-77 050</b>	-148,87
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>-30 463 983</b>	N/S	<b>-30 339 579</b>	N/S
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques			300 903	581,41
Provisions pour charges	63 870	107,93	63 870	123,41
<b>TOTAL (III)</b>	<b>63 870</b>	107,93	<b>364 773</b>	704,82
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	29 959 928	N/S	29 564 432	N/S
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	215 428	364,03	153 968	297,50
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéficiaires				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	215 340	363,88	215 340	416,08
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés			24 225	46,81
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	68 596	115,91	68 596	132,54
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>30 459 292</b>	N/S	<b>30 026 560</b>	N/S
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>59 179</b>	100,00	<b>51 754</b>	100,00

<b>SELCODIS</b>	<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>			
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Présenté en Euros			

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services								
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits								
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>								
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			121 986		77 119		44 867	58,18
Impôts, taxes et versements assimilés			13				13	N/S
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			0					
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>121 999</b>		<b>77 119</b>		<b>44 880</b>	58,20
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-121 999</b>		<b>-77 119</b>		<b>-44 880</b>	-58,19
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés					69		-69	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (V)</b>					<b>69</b>		<b>-69</b>	-100,00
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
<b>Total des charges financières (VI)</b>								
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>					<b>69</b>		<b>-69</b>	-100,00
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-121 999</b>		<b>-77 050</b>		<b>-44 949</b>	-58,33

<b>SELCODIS</b>	<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Présenté en Euros

<b>COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )</b>	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges	300 903	300 903		0,00
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>300 903</b>	<b>300 903</b>		0,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	303 308	300 903	2 405	0,80
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>303 308</b>	<b>300 903</b>	<b>2 405</b>	0,80
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-2 405</b>		<b>-2 405</b>	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>300 903</b>	<b>300 972</b>	<b>-69</b>	-0,01
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>425 307</b>	<b>378 023</b>	<b>47 284</b>	12,51
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-124 404</b> <i>Perte</i>	<b>-77 050</b> <i>Perte</i>	<b>-47 354</b>	-61,45
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**

**NOTES PRELIMINAIRES**

**1) Informations relatives à l'entreprise.**

SELCODIS SA est la société mère d'un Groupe dont les principales activités, au travers de sa filiale EDA SA, ont été perdues à la suite d'une procédure collective sur cette filiale.

SELCODIS SA garde néanmoins son activité annexe au travers de sa filiale la société DEFREP qui en date du 29 décembre 2017 a procédé à une fusion absorption de la société WAGRAPAR DEVELOPPEMENT.

Par jugement du 29 novembre 2011, le Tribunal de commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société, avec une période d'observation de 6 mois et a nommé Maître Christophe Thévenot comme administrateur judiciaire et Maître Frédérique Levy, mandataire judiciaire.

Par jugement en date du 3 juillet 2013, le Tribunal a accepté le plan de redressement par voie de continuation de la société et a désigné la société THEVENOT PERDEREAU MANIERE en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

Ce jugement a fixé les modalités suivantes :

- Remboursement des créances dont le montant est inférieur à 300 euros à intervenir dès l'adoption du plan
- Règlement des autres créances vérifiées et admises à 100 % sur 10 ans, à l'exception du compte courant d'associé de Mr Selce dont le paiement est différé en fin de plan
- Les 10 échéances ont été honorées de juillet 2013 à décembre 2023.

La caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€ pour des pertes sur les filiales liquidées.

Depuis, le 1er janvier 2017, la société DEFREP fait partie du groupe d'intégration fiscale dont Selcodis est tête de groupe.

**2) Evènements significatifs intervenus dans l'exercice.**

Le plan de remboursement du passif de la société SELCODIS accepté dans le cadre du plan de redressement a été menée à échéance. La 10 -ème et dernière échéance est intervenue au mois de décembre 2023.

Par décision en date du 29 novembre 2023, la société DEFREP a absorbé sa filiale, la société DEFREP COSMETICS dans le cadre d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) réalisée le 30 décembre

2023, soit 30 jours à compter de la publication dans un JAL de l'avis de dissolution de la société DEFREP COSMETICS.

La TUP a été réalisée avec effet rétroactif fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **3) Règle et méthodes comptables**

Les comptes présentés sont établis en Euros.

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 59 178,60 € et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -124 403,92 €, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **3.1 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

#### **3.2 Participation et autres titres immobilisés**

Les titres de participation sont évalués à la clôture de chaque exercice en comparant la valeur d'usage déterminée en retenant les critères appropriés à la participation concernée (quotes-parts d'actif net, valeur de rendement, rentabilité) et le coût historique.

Si la valeur d'usage ainsi déterminée est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

En cas de cession, les plus-values sont déterminées en admettant que les titres les plus anciens sont les premiers sortis.

### **3.3 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières et droits sociaux figurant dans ce poste sont enregistrés pour leur coût historique, hors frais accessoires d'achat.

L'évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée en comparant ce coût historique à la valeur boursière résultant du cours moyen constaté le dernier mois de l'exercice pour les titres cotés. Si la valeur boursière pour les titres cotés ou leur valeur probable de négociation, pour les titres non cotés, est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée.

### **3.4 Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **3.5 Provisions inscrites au bilan**

Le tableau "Provisions et dépréciations inscrites au bilan " décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

### 3.6 Règles et méthodes spécifiques

#### Provision suite à l'évaluation du risque sur filiales

A chaque clôture, la société procède à l'évaluation du risque qu'elle encourt au titre de ses filiales. Cette évaluation repose sur :

Le risque liquidatif estimé pour les sociétés en cours de liquidation,  
L'analyse des situations nettes comptables pour les autres filiales.

Ce risque est couvert intégralement par des provisions pour dépréciation des actifs comptabilisés à la clôture, et par les engagements reçus de la société Chenard & Walcker, et de l'actionnaire principal, Mr Lucien Selce (Cf. paragraphe « engagements financiers »).

Au 31 décembre 2023 l'analyse bilancielle du risque est la suivante :

(En K€)

<i>VALEURS BILANCIELLES - SELCODIS SA</i>	<b>Brut</b>	<b>Provision actif</b>	<b>Provision passif</b>	<b>Net</b>
<b>Filiales liquidées (avec filiale EDA)</b>				
Titres de participation détenus par SELCODIS	1 066	- 1 066	-	-
Créances détenues par SELCODIS			-	-
Provision pour risque et charges	-	-	-	-
				-
<b>Autres filiales</b>				
Titres de participation détenus par SELCODIS	8 593	- 8 593	-	-
Créances détenues par SELCODIS	3 296	- 3 296	-	-
Provision pour risque et charges	-	-	-	-
Situations nettes négatives cumulées	-	-	-	-
				-
<b>Total titres de participation détenus par SELCODIS</b>	<b>9 659</b>	<b>- 9 659</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total créances détenues par SELCODIS</b>	<b>3 296</b>	<b>- 3 296</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total provision pour risque et charges</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>12 955</b>	<b>- 12 955</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Le risque encouru au 31 décembre 2023 par SELCODIS au titre des filiales est couvert

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements bilanciaux au titre des risques sur filiales liquidées et ainsi réserver 10 M€ sur son compte courant. La caution de M. Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€ pour des pertes sur les filiales liquidées PICK ET PACK et SPECIPACK.

La participation dans DEFREP de 8 587 K€ est provisionnée à 100% .

Le compte courant sur le GIE de 3.296 K€ est provisionné à 100%.

## 4. IMMOBILISATIONS

(en €)

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains	50 000		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>	<b>50 000</b>		
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	9 658 983		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>	<b>9 658 983</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 708 983</b>		



	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Rév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains			50 000	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>			<b>50 000</b>	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			9 658 983	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>			<b>9 658 983</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>9 708 983</b>	

## 5- PROVISIONS ACTIF ET PASSIF INSCRITES AU BILAN (en €)

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées <b>TOTAL Provisions réglementées</b>				
Pour litiges	244 701		244 701	0
Pour garanties données clients				
Pour amendes et pénalités	56 203		56 203	0
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts	63 870			63 870
Pour renouvellement immobilisations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions <b>TOTAL Provisions</b>	<b>364 773</b>		<b>300 903</b>	<b>63 870</b>
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	9 658 983			9 658 983
Sur autres immobilisations financières				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations <b>TOTAL Dépréciations</b>	<b>3 401 913</b> <b>13 060 895</b>			<b>3 401 913</b> <b>13 060 895</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 425 668</b>		<b>300 903</b>	<b>13 124 765</b>
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles			300 903	

## (1) Détail des autres dépréciations

. Dont provision pour dépréciation des VMP :  
Dont provision pour dépréciation C.C GIE

106 K€  
3 296 K€

**VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

<b>EN K€</b>	<b>VALEUR BRUTE 01.01.23</b>	<b>VALEUR BRUTE 31.12.2023</b>	<b>PLUS VALUE LATENTE</b>
7105 Actions propres Selcodis	106	106	Néant
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>106</b>	Néant

Conformément à l'autorisation donnée par l'AGO du 26 octobre 1998 et aux dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1996, la société peut procéder à l'achat et à la vente de ses propres actions. Au 31 décembre 2023 elle en détient 7 105 pour un montant de 106 K€ (valeur brute). Il n'y a eu aucun flux d'achat et de vente au cours de la période.

## ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Elements relevant de plusieurs postes du bilan EN K€	Montant concernant les entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce	
	<i>Brut</i>	<i>Provision</i>	<i>Brut</i>	<i>Provision</i>
Capital souscrit, non appelé				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations (nettes)	9 659	9 659		
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières				
<b>Total immobilisations</b>	<b>9 659</b>	<b>9 659</b>		
Avances et acomptes versés sur commande				
<b>Créances</b>				
Créances rattachées à des participations				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	3 296	3 296		
Capital souscrit appelé, non versé				
<b>Total créances</b>	<b>3 296</b>	<b>3 296</b>		
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
<b>Dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts convertibles				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	2 114			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	0			
<b>Total dettes</b>	<b>2 114</b>			

**CHARGES A PAYER**

<b>Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53	74
Dettes fiscales et sociales	0	24
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>98</b>

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

	Valeur nominale des actions en €	Nombres de titres			En fin d'exercice
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Annulés pendant l'exercice	
<b>Au 31/12/2023</b>	0,30	6 215 364	0	0	6 215 364

**RESULTAT EXCEPTIONNEL**

EN K€

---

Produits exceptionnels :	
Produits divers	
Produit de cession immobilisations corporelles	0
Produit de cession immobilisations financières	0
Reprise sur provisions (1)	301
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>301</b>
Charges exceptionnelles :	
Valeur comptable des immobilisations corporelles cédées	
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	
Pénalités amendes	0
Charges exceptionnelles diverses (2) (3)	301
Dotations exceptionnelles aux amort. & aux provisions	0
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>301</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>

---

- (1) Reprises Provisions pour litige :
- Dette du plan (10<sup>ème</sup> échéance payée) : 301 k€

- (2) Dettes du plan (10<sup>ème</sup> échéances payée) : 301 k€

## ENGAGEMENTS FINANCIERS

<b>Engagements donnés</b>	<b>Montant (en K€)</b>
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	4 176
Engagements de paiement de loyers (1)	0
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	
Autres engagements donnés	0
<b>Total</b>	<b>4 176</b>

<b>Engagements reçus</b>	
Cautions (2)	8 584
<b>Total</b>	<b>8 584</b>
<b>Nantissement du compte courant</b>	
Compte courant M. Selce au profit de la Cegi	4 000
<b>Total</b>	<b>4 000</b>

(1) Dont concernant :	
Plan de continuation Nauder	4 176
(2) Dont octroyées par :	
- <u>Chenard &amp; Walcker</u> : sur plan de continuation Nauder 2000	4 176
- <u>CEGI</u> (Loyer Auterive)	1 734

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Lucien Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements hors bilan au titre des risques sur filiales.

- <u>Lucien Selce</u>	27 914
-----------------------	--------

A ce titre, la caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€

## SELCODIS

### **ENGAGEMENT EN MATIERE DE DEPART A LA RETRAITE**

SELCODIS SA n'emploie plus de personnel salarié

### **DETTES GARANTIES PAR DES SURETES**

Néant – Cf § 17 – Engagements financiers.

### **REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

Il n'a été versé aucune rémunération au titre de la période aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance à raison de leurs fonctions.

### **INFORMATION EN MATIERE DE CREDIT BAIL**

La société n'est pas concernée par ce type d'opération.



**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS**

	(K€)	autres que le capital	détenu ( % )			Avances	avals donnés par la société Selcodis		
				Brut	Net				
GIE FINANCIERE SUPERVOX Z.L.du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 381 484 161 EDA SA (1)	17	-4 350	25,00	6	0	3 295	-	0	-
31 avenue F. Roosevelt 75008 Paris SIREN : 347 715 914	4 045	-25 516	99,94	1 066	0	0	0	257 185	-29 049
DEFREP SA 68 rue Singer - 75008 Paris SIREN : 338 864 853	2 118	-4 837	100,00	8 587	0	1 567	0	0	918

(2) Les chiffres de la société EDA concernent l'exercice du 31 décembre 2008.

**EXPOSITIONS AUX RISQUES DE MARCHE**

La société n'est pas exposée à ce type de risques.

**CABINET VIZZAVONA**

**Commissariat aux comptes**

**64 Boulevard Maurice Barrès**

**92200 Neuilly sur Seine**

**CABINET SODENCIA**

**Commissariat aux comptes**

**1 rue Denis Poisson**

**75017 Paris**

# **SELCODIS**

**Société Anonyme au Capital de 1.864.610 euros**

**68 rue Singer – 75016 PARIS**

**75116 PARIS**

**690 800 354 RCS PARIS**

**LOI DE SECURITE FINANCIERE DU 1er AOUT 2003**

**RAPPORT SUR LES PROCEDURES**

**DE CONTROLE INTERNE**

**DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES**

**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

# **SELCODIS**

## **RAPPORT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous devons vous présenter, dans un rapport, nos observations sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Sous la responsabilité du conseil de surveillance, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

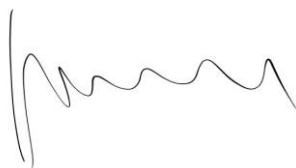
Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article de l'article L 225-68 du Code de commerce.

Paris, le 2 avril 2024



Pour le Cabinet Vizzavona, Patrice VIZZAVONA  
Commissaire aux comptes



Pour le Cabinet Sodencia, Guillaume BELLAICHE  
Commissaire aux comptes

**CABINET VIZZAVONA**

**Commissariat aux comptes**

**64 Boulevard Maurice Barrès**

**92200 Neuilly sur Seine**

**CABINET SODENCIA**

**Commissariat aux comptes**

**1 rue Denis Poisson**

**75017 Paris**

# **SELCODIS**

**Société Anonyme au Capital de 1.864.610 euros**

**68 rue Singer – 75016 PARIS**

**75116 PARIS**

**690 800 354 RCS PARIS**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES**

**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

# SELCODIS

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

### ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L.225-38 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

#### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

En application de l'article R.225-57 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**1) Avances en compte courant consenties par un administrateur, actionnaire majoritaire**

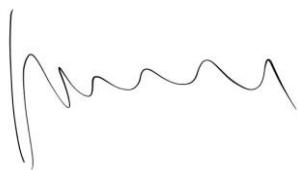
Monsieur Lucien SELCE est titulaire d'un compte courant dont le montant est de 27.913.555,00 € au 31 décembre 2023. Aucune charge d'intérêt n'a été supportée par la SA SELCODIS au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

**2) Comptes courants avec les filiales**

La SA SELCODIS a conclu des conventions de compte courant avec les filiales directes ou indirectes. Au 31 décembre 2023, ces comptes courants présentent les soldes suivants :

<b>Filiales</b>	<b>Solde débit (en €)</b>	<b>Solde crédit (en €)</b>
GIE FINANCIERE SUPERVOX	3 296 206	480 602

Paris, le 2 avril 2024



Pour le Cabinet Vizzavona, Patrice VIZZAVONA  
Commissaire aux comptes



Pour le Cabinet Sodencia, Guillaume BELLAICHE  
Commissaire aux comptes

**CABINET VIZZAVONA**  
Commissariat aux comptes  
64 Boulevard Maurice Barrès  
92200 Neuilly sur Seine

**CABINET SODENCIA**  
Commissariat aux comptes  
1 rue Denis Poisson  
75017 Paris

## **SELCODIS**

**Société Anonyme au Capital de 1.864.610 euros**

**68 rue Singer – 75016 PARIS  
75116 PARIS**

**690 800 354 RCS PARIS**

**RAPPORT AD HOC DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES**

**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

---



# SELCODIS

## RAPPORT AD HOC DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES

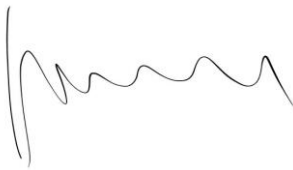
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Au Président du Directoire,

En application de l'article L.823-16 du code de commerce, nous portons à votre connaissance l'irrégularité suivante que vous voudrez bien communiquer aux actionnaires lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2023 :

- En application de la loi, nous vous signalons que les capitaux propres de votre société n'ont pas été reconstitués à l'issue du délai expirant le 31/12/2021, et que celle-ci n'a pas procédé à la réduction de son capital, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du code de commerce.

Paris, le 2 avril 2024



Pour le Cabinet Vizzavona, Patrice VIZZAVONA  
Commissaire aux comptes



Pour le Cabinet Sodencia, Guillaume BELLAICHE  
Commissaire aux comptes